

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2015–2016

24 FÉVRIER 2016

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MERCREDI 24 FÉVRIER 2016 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MATIN	4
1 Congés et absences	4
2 Cour constitutionnelle	4
3 Dépôt d'un rapport d'activités	4
4 Dépôt et envoi en commission de propositions de résolution	4
5 Dépôt de projets de décret	4
6 Modification et approbation de l'ordre du jour	4
7 Prise en considération	5
8 Débat sur le thème «la pauvreté infantile et juvénile en Fédération Wallonie-Bruxelles»	5
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	22
1 Bienvenue à une délégation d'étudiants	22
2 Questions écrites (Article 80 du règlement)	22
3 Congés et absences	22
4 Questions d'actualité (Article 82 du règlement)	22
4.1 Question de Mme Caroline Persoons à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Foire du Livre: un soutien public pour maintenir la gratuité?»	22
4.2 Question de Mme Barbara Trachte à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «État d'urgence dans les écoles bruxelloises»	22
4.3 Question de M. Georges-Louis Bouchez à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Censure journalistique sur Mons 2015»	23
4.4 Question de M. Laurent Henquet à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Réaction des directeurs face à des missions qui ne sont pas les leurs»	24
4.5 Question de M. Pierre-Yves Dermagne à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Réaction des directeurs au plan antifuites»	24
4.6 Question de Mme Christie Morreale à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Difficulté de trouver des places dans le spécialisé»	26

4.7	Question de M. Jacques Brotchi à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Avenir de la formation en soins infirmiers dans le secondaire professionnel complémentaire»	27
4.8	Question de M. Patrick Prévot à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Réunion du Comité de concertation du Cinéma»	27
4.9	Question de Mme Carine Lecomte à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Mypension.be, profs non admis»	28
4.10	Question de M. Olivier Maroy à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «La série La trêve sur la RTBF»	28
4.11	Question de M. Nicolas Martin à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Courrier du 9 février adressé par le ministre aux directeurs des télévisions locales»	29
4.12	Question de M. François Desquesnes à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Bugs rencontrés sur le site mypension.be»	30
4.13	Question de Mme Marie-Dominique Simonet à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Discrimination de genre dans les kots»	30
5	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 3 décembre 2015 entre la Communauté française et la Région wallonne, habilitant les Comités d'acquisition wallons à réaliser des opérations patrimoniales pour le compte de la Communauté française et des entités qui en dépendent (doc. 231 (2015-2016) nos 1 et 2)	31
5.1	Discussion.....	31
5.2	Examen et vote de l'article unique	31
6	Débat thématique: «Brexit»	31
6.1	Discussion.....	31
7	Décès d'un ancien membre du parlement	38
8	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 3 décembre 2015 entre la Communauté française et la Région wallonne, habilitant les Comités d'acquisition wallons à réaliser des opérations patrimoniales pour le compte de la Communauté française et des entités qui en dépendent (doc. 231 (2015-2016))	39
8.1	Vote nominatif sur l'ensemble	39
9	Annexe I: Questions écrites (Article 80 du règlement)	39
10	Annexe II: Cour constitutionnelle	39

SÉANCE DU MATIN

Présidence de M. Philippe Courard, président.

– *La séance est ouverte à 10 h 05.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – A prié d’excuser son absence à la présente séance: Mme De Permentier, pour raisons médicales.

2 Cour constitutionnelle

M. le président. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour, ainsi que les recours en annulation et les questions préjudicielles qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe du compte rendu de la présente séance.

3 Dépôt d’un rapport d’activités

M. le président. – Nous avons reçu le rapport d’activités de la Commission d’accès aux documents administratifs (CADA) de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l’année 2015 (doc. 247 (2015-2016) n° 1).

Il a été envoyé à la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l’Informatique, du Contrôle des communications des Membres du gouvernement et des Dépenses électorales.

4 Dépôt et envoi en commission de propositions de résolution

M. le président. – Mme Bertieaux et M. Destexhe ont déposé une proposition de résolution demandant une évaluation de l’opposition à certains pans de l’enseignement ou activités scolaires en Communauté française (doc. 236 (2015-2016) n° 1).

M. Henquet, Mmes Lecomte, Potigny,

MM. Jeholet, Crucke et Lecerf ont déposé une proposition de résolution relative à l’encadrement dans les Centres PMS (doc. 246 (2015-2016) n° 1).

Je vous propose de les envoyer à la commission de l’Éducation. (*Assentiment*)

Mme Bertieaux, MM. Destexhe, Destrebecq, Wahl et Crucke ont déposé une proposition de résolution visant à interdire le port de signes confectionnels ostentatoires au sein des services du gouvernement de la Communauté française et des organismes qui en dépendent (doc. 237 (2015-2016) n° 1).

Je vous propose de l’envoyer à la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l’Informatique, du Contrôle des communications des Membres du gouvernement et des Dépenses électorales. (*Assentiment*)

5 Dépôt de projets de décret

M. le président. – Le gouvernement de la Communauté française a déposé le projet de décret instituant le Comité Femmes et Sciences (doc. 241 (2015-2016) n° 1). Ce projet de décret est envoyé à la commission de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias.

Le gouvernement a également déposé le projet de décret portant confirmation d’une dérogation limitée aux modes d’apprentissage décrits dans les socles de compétences (doc. 242 (2015-2016) n° 1). Ce projet de décret est envoyé à la commission de l’Éducation.

Enfin, le gouvernement a déposé le projet de décret relatif à la mise à la disposition du gouvernement de la Communauté française du personnel issu du Fonds d’équipements et de services collectifs à l’Agence fédérale pour les allocations familiales transféré à la Communauté française dans le cadre de la sixième réforme de l’État (doc. 243 (2015-2016) n° 1). Ce projet de décret est envoyé à la commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.

6 Modification et approbation de l’ordre du jour

M. le président. – Conformément aux articles 7 et 37 du règlement, la Conférence des

présidents, en sa réunion du jeudi 18 février 2016, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 24 février 2016.

Entre-temps, Mmes Bertieaux, De Bue, Defraigne, MM. Destexhe et Jeholet ont déposé une proposition de modification du règlement visant à interdire le port de signes convictionnels ostentatoires par les membres qui exercent une fonction de représentation (doc. 235 (2015-2016) n° 1).

Mmes Bertieaux, De Bue, Potigny, MM. Mouyard et Destexhe ont déposé une proposition de résolution relative à l'interdiction du port de signes convictionnels ostentatoires par les élèves de l'enseignement officiel organisé ou subventionné par la Communauté française (doc. 238 (2015-2016) n° 1).

Mmes Bertieaux, Dock, MM. Mouyard, Destexhe et Bouchez ont déposé une proposition de résolution relative à la formation des enseignants à l'interculturalité (doc. 239 (2015-2016) n° 1).

Mme Bertieaux, MM. Mouyard, Destexhe, Bouchez et Brotchi ont déposé une proposition de résolution relative à la non-remise en cause du caractère scientifique de la connaissance (doc. 240 (2015-2016) n° 1).

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

7 Prise en considération

M. le président. – L'ordre du jour appelle la prise en considération des propositions de modification du règlement visant à interdire le port de signes convictionnels ostentatoires par les membres qui exercent une fonction de représentation, déposée par Mmes Bertieaux, De Bue, Defraigne, MM. Destexhe et Jeholet (doc. 235 (2015-2016) n° 1).

Personne ne demandant la parole, je vous propose de l'envoyer à la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des Membres du gouvernement et des Dépenses électorales. (*Assentiment*)

Il en est donc ainsi décidé.

L'ordre du jour appelle également la prise en considération des propositions de décret:

– relative à l'interdiction du port de signes convictionnels ostentatoires par les élèves de l'enseignement officiel organisé ou subventionné par la Communauté française, déposée par Mmes Bertieaux, De Bue, Potigny, MM. Mouyard et Destexhe (doc. 238 (2015-2016) n° 1);

– relative à la formation des enseignants à l'interculturalité, déposée par Mmes Bertieaux, Dock, MM. Mouyard, Destexhe et Bouchez (doc.

239 (2015-2016) n° 1);

– relative à la non-remise en cause du caractère scientifique de la connaissance, déposée par Mme Bertieaux, M. Mouyard, Destexhe, Bouchez et Brotchi (doc. 240 (2015-2016) n° 1);

– modifiant le décret coordonné du 27 décembre 1993 instituant un prix du Conseil de la Communauté française en vue de couronner un ouvrage à l'usage de l'enseignement et de l'éducation permanente, mettant en valeur le patrimoine de la Communauté française, déposée par M. Courard, Mmes De Bue, Emmery, M. Fourny, Mmes De Permentier, Vienne et M. Destexhe (doc. 245 (2015-2016) n° 1).

Personne ne demandant la parole, je propose de les envoyer à la commission de l'Éducation. (*Assentiment*)

Il en est donc ainsi décidé.

8 Débat sur le thème «la pauvreté infantile et juvénile en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. le président. – L'ordre du jour appelle le débat sur le thème «la pauvreté infantile et juvénile en Fédération Wallonie-Bruxelles».

Je vous rappelle les temps de parole appliqués à ce débat: quinze minutes par groupe politique reconnu, cinq minutes pour les groupes non reconnus. Mme Vienne, rapporteuse, interviendra en conclusion.

Le débat est ouvert.

La parole est à Mme Vienne, rapporteuse.

Mme Christiane Vienne, rapporteuse – Le rapport que je vais présenter a été réalisé par deux chercheuses à qui je suis très reconnaissante: Mme Guio du *Luxembourg Institute of Socio-Economic Research* (LISER), dépendant du ministère luxembourgeois de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Mme Ariane Baye de l'ULg.

Sans vouloir raviver des polémiques, mais pour une question d'honnêteté, je dois vous lire un mail reçu ce matin de la part de Mme Guio: «J'ai été profondément choquée par les accusations remettant en cause l'indépendance de mon rapport. En effet, tant mon analyse que les recommandations qui en ont découlé ne sont en rien partisans.

Mon analyse et mes recommandations s'appuient sur une étude scientifique approfondie de données statistiques ainsi que sur un grand nombre d'ouvrages et d'articles que j'ai consultés dans le cadre de la rédaction de ce rapport, mais également pendant près de vingt ans de recherches. Je vous serais très reconnaissante si vous pouviez rectifier sans ambiguïté ces accusations inacceptables».

Voilà qui est fait.

M. le président. – La parole est à Mme Bertieaux pour fait personnel.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Si ni mon nom ni celui de mon groupe n'ont été cités, nous sommes les seuls à avoir communiqué publiquement hier sur l'objectivité de ce rapport.

Toute personne a le droit de faire une communication sur ce qu'elle pense avoir été fait. À partir du moment où la rapporteuse elle-même nous a clairement dit qu'il s'agissait d'un rapport estampillé PS et qu'elle assumait parfaitement cette orientation, on ne peut pas dire que ce rapport n'est pas mis à une sauce PS et qu'il est le fruit d'un travail purement indépendant.

Mme Christiane Vienne (rapporteuse). – Je vais commencer par vous présenter le rapport, vous pourrez ensuite vous forger un avis.

Mme Guio et Mme Baye ont analysé les chiffres en profondeur en objectivant toute une série d'éléments, sur la base desquels elles ont rédigé un rapport et énoncé des recommandations, scientifiques et neutres. On peut évidemment ne pas être d'accord avec leurs recommandations, mais rien ne permet de remettre en cause la qualité scientifique des personnes qui ont travaillé avec nous.

En présentant ce rapport, notre objectif était de mettre la pauvreté en débat au sein de notre Parlement. Il faut à tout prix enrayer la transmission intergénérationnelle de la pauvreté. Notre Parlement est un lieu où l'on traite d'un ensemble de politiques qui sont en lien direct avec la pauvreté et les inégalités subies par les enfants et adolescents dans les différents aspects de leur vie.

La recommandation européenne de 2013 «Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité» appelle les États membres «à se mobiliser contre la pauvreté et l'exclusion des enfants *le plus tôt possible* au travers de politiques qui tiennent compte des contextes spécifiques nationaux et régionaux». La Belgique fait hélas partie des pays européens qui reproduisent fortement la pauvreté.

Le rapport est divisé en plusieurs chapitres. Le premier établit le diagnostic. Nous présenterons quelques chiffres pour comprendre l'enjeu et mettre en évidence le glissement du risque social vers les enfants au cours des dix dernières années. Pendant longtemps, nous avons été interpellés par l'augmentation de la pauvreté chez les seniors. Aujourd'hui, on observe un glissement vers les enfants, premières victimes des privations.

Un second chapitre présente un portrait de la pauvreté des enfants, décrit comment elle s'exprime et se constitue. L'analyse s'opère sous l'angle du droit des enfants qui sont lourdement impactés par l'existence ou l'absence de certaines politiques.

Enfin, une troisième partie comprend des recommandations politiques.

Comme l'a écrit Anthony B. Atkinson, «le monde fait face à de vastes problèmes, mais, collectivement, nous ne sommes pas confrontés impuissants à des forces incontrôlables, l'avenir est très largement entre nos mains». C'est précisément parce que l'avenir est très largement entre nos mains que nous avons voulu soumettre ce rapport à votre réflexion.

Le risque de pauvreté – thème choisi par l'Union européenne – tient compte de deux séries d'indicateurs. D'abord, des indicateurs monétaires et, ensuite, des indicateurs de privation matérielle.

L'approche monétaire est relativement simple, elle renvoie aux revenus du ménage. Il existe des différences régionales considérables. Un enfant sur quatre vit sous le seuil de pauvreté en Wallonie, quatre sur dix à Bruxelles et un sur huit, en Flandre.

En comparant avec les autres États de l'Union européenne, le niveau de pauvreté en Flandre est un des plus faibles alors qu'à Bruxelles, il est nettement supérieur au niveau le plus élevé de l'Union. Dans la plupart des pays européens, la pauvreté est concentrée dans les grandes villes.

Sur la question de la privation matérielle, le graphique suivant illustre la proportion d'enfants de 1 à 15 ans qui sont victimes de privations. Que signifie être victime de privations? C'est ne pas avoir accès à une alimentation de qualité, par exemple ne pas avoir accès à un repas protéiné tous les jours, à un logement bien chauffé, à des chaussures, à des divertissements. Les 18 indicateurs de privation sont repris dans la plupart des études européennes. Mme Guio a recomposé ces éléments pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En conclusion, 27 % des enfants en Wallonie, 34 % à Bruxelles cumulent au moins trois problèmes. Avec l'indicateur des revenus, les régions belges occupent une position plus centrale que celle qu'elles occupaient auparavant dans le classement européen. Les graphiques montrent, au cours des dix dernières années, un glissement du risque social vers les enfants. En Belgique, le risque de pauvreté infantile a gagné un plus de 3 % entre 2006 et 2015. C'est d'autant plus interpellant que, dans le cadre de la stratégie Europe 2020, la Belgique s'est engagée à réduire de 380 000 unités le nombre de situations individuelles de pauvreté et d'exclusion sociale. Nous en sommes loin.

Par ailleurs, la pauvreté est souvent un problème chronique. Près d'un Belge sur dix et 12 % des enfants vivent une situation de pauvreté persistante, c'est-à-dire une pauvreté connue l'année en cours, mais au moins au cours des trois années précédentes. Il faut aussi aborder la pauvreté dans

sa dimension temporelle et vérifier si c'est un état transitoire ou si, à l'inverse, c'est un état qui dure.

Pour expliquer la privation matérielle chez les enfants, nos experts ont retenu sept variables explicatives: le revenu familial, le niveau de formation, l'intensité de travail du ménage, la composition familiale, le statut d'occupation, le statut migratoire et la zone de résidence. Le graphique révèle un lien évident entre le revenu et la privation des enfants. Plus le revenu est élevé, moins il y a risque de privation. À revenu égal, le risque de privation est moins élevé chez les propriétaires que chez les locataires, c'est très clair. Le fait de devoir payer un loyer, particulièrement en Wallonie et à Bruxelles, impacte fortement les revenus. Le fait de vivre dans une famille monoparentale multiplie par 2,3 le risque de privation. C'est aussi un élément important. Le risque de privation est multiplié par 2 dans les familles où les parents ne travaillent pas ou parfois, quand il y a une faible intensité de travail. Comme le montre le graphique, le risque de privation est aussi augmenté quand les enfants ont un parent peu qualifié ou issu de l'immigration non européenne. Le risque de privation augmente aussi en fonction du nombre d'années de pauvreté.

Dans le graphique suivant, on peut constater que parmi les déterminants les plus forts de la pauvreté se trouve le fait d'être un parent célibataire, peu qualifié ou d'avoir une faible intensité de travail.

L'endettement des familles augmente également le risque de privation. Or la Wallonie et Bruxelles comptent plus d'emprunteurs défaillants que la Flandre et les familles en difficulté qui ont du mal à rembourser leurs dettes sont plus nombreuses en Wallonie.

Les différences de coûts ont un impact évident à revenu égal et particulièrement le loyer. Ainsi en Région wallonne, 56 % des familles considèrent que les frais de logement grèvent lourdement le budget des familles, et 62 % à Bruxelles. En Flandre, seules 20 % des familles estiment que le loyer est une charge difficile à assumer.

La Wallonie est confrontée à un taux de pauvreté des familles sans emploi de 80 %, soit plus que la moyenne européenne. Ce qui est étrange, c'est que lorsque l'on se place à l'autre bout de la chaîne, à savoir du côté des familles dont l'intensité de travail est élevée, le risque de pauvreté est nettement inférieur à la moyenne européenne de 7 % puisqu'il n'est que de 3 % en Wallonie. Cela tend à montrer qu'en Belgique, et particulièrement en Wallonie et à Bruxelles, lorsqu'on jouit d'une situation correcte, elle est vraiment correcte, et que lorsque l'on est pauvre, on est plus pauvre qu'ailleurs.

Vivre en famille monoparentale est un facteur de risque puisqu'une famille monoparentale sur deux souffre de pauvreté.

En synthèse, la privation des enfants est fortement liée à l'inadéquation des ressources et des coûts. L'accès à l'emploi est un facteur important, mais il ne relève pas de nos compétences. Le plan wallon de lutte contre la pauvreté a été mis en place pour répondre à ce problème. Il est cependant clair également qu'avoir un emploi ne permet pas avec certitude de sortir de la pauvreté. En effet, même pour les familles monoparentales ayant un emploi, le risque de pauvreté est important. Il faut donc à la fois soutenir les familles financièrement et en même temps agir sur les dépenses. Comme vous le verrez, nos propositions tendent à limiter les coûts à charge des familles.

Les indicateurs montrent que certains enfants souffrent de formes extrêmement dures de privation alimentaire. Le graphique suivant représente l'évolution entre 2009 et 2013 de ces privations pour les 10 % de familles les plus pauvres. Dans ce groupe, on observe que 14 % des enfants ne disposent pas d'un repas par jour contenant des protéines et que 11 % ne mangent pas de fruits et de légumes. Une proportion importante d'enfants sont privés d'autres biens de base, comme posséder deux paires de chaussures et avoir des vêtements adaptés à leur âge.

La privation scolaire est également très présente. Parmi les 10 % de familles les plus pauvres, près d'un enfant sur cinq ne dispose pas de livres et 40 % d'entre eux n'ont pas d'endroit où faire leurs devoirs.

Si l'on envisage maintenant le droit repos, aux loisirs et à la culture, il est clair que dans une situation de privation, ce sont les premières dépenses qui tombent. Un enfant issu de famille pauvre n'a donc pas de loisirs.

Comme le rappelle le neuroscientifique Michel Desmurget, pour bien grandir, l'enfant a besoin de culture et de contacts humains. Ce processus de socialisation n'est pas assumé pour les enfants en difficulté. Le sport, par exemple, qui est un grand facteur d'intégration, n'est pas accessible aux enfants subissant des privations.

En ce qui concerne l'enseignement obligatoire, le marché scolaire, la séparation précoce en filières et le redoublement non seulement empêchent l'ascenseur social de fonctionner, mais créent toutes les conditions pour que cet ascenseur tire vers le bas les élèves les plus faibles.

En 2013, un cinquième des enfants les plus pauvres n'avaient pas de livres à la maison, 40 % n'avaient pas d'endroit adéquat pour faire leurs devoirs et 25 % ont dû renoncer aux activités scolaires pour des raisons financières.

Par ailleurs, l'école est loin d'être gratuite. Je rappelle que le minerval n'est pas autorisé, sauf dans certaines conditions, mais certains frais scolaires sont obligatoires. Ils pèsent lourdement sur le budget des familles, notamment les vacances scolaires et l'enfant qui ne participe pas à un

voyage scolaire est souvent stigmatisé parce que la règle des «90 % de participants ou personne» se retourne contre eux: soit c'est à cause d'eux que le voyage n'a pas lieu, soit leurs parents doivent aller expliquer qu'ils ont besoin de la solidarité des autres. Cette situation n'est pas normale.

Sous l'angle de l'équité, les élèves défavorisés de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont ceux qui connaissent les situations les plus difficiles de tous les pays de l'OCDE.

Le graphique suivant montre que les différences de performance selon le niveau socioéconomique sont très marquées.

Si vous regardez le graphique 13, les écoles ont été subdivisées en quatre groupes selon les performances en lecture des élèves. Parmi les 25 % d'élèves qui ont obtenu les performances les plus faibles, 75 % des élèves sont en retard alors que ce taux est de 23 % dans le quart qui a obtenu les performances les plus élevées.

Sur le graphique suivant, le groupe des écoles les moins performantes en lecture scolarisent des élèves défavorisés. L'indice socioéconomique PISA est de moins 0,51, la moyenne internationale étant de 0. À l'inverse, le groupe des écoles les plus performantes est composé d'élèves issus de milieux sociaux très favorisés.

Le graphique suivant montre que dans les écoles les moins performantes en lecture, 32 % des élèves n'ont pas ou peu accès aux livres, contre 2 % dans les écoles fréquentées par des élèves issus des milieux sociaux les plus favorisés.

En ce qui concerne la performance des élèves issus de l'immigration, la Belgique obtient les moins bons résultats de l'OCDE. Ce sont particulièrement ces élèves issus de l'immigration qui éprouvent les plus grandes difficultés pour s'intégrer et qui se retrouvent massivement dans les écoles les moins performantes.

D'une manière générale, les résultats des élèves de notre pays sont en moyenne davantage liés aux caractéristiques socioéconomiques que dans les autres pays de l'Union européenne. L'iniquité est présente dans l'enseignement fondamental au niveau tant des résultats du CEB que du retard scolaire ou de l'orientation vers l'enseignement spécialisé. Cette iniquité est présente à tous les niveaux du système.

La composition du public scolaire ne suffit pas à expliquer ce phénomène. Certaines écoles se spécialisent dans l'accueil d'élèves socioéconomiquement défavorisés alors que d'autres se spécialisent dans l'accueil de publics favorisés. Aujourd'hui, un élève défavorisé a de bien meilleures chances de s'en sortir s'il fréquente une école favorisée. L'école ne peut pas résoudre toutes les inégalités sociales, mais reconnaissons qu'elle joue un rôle très important.

Le graphique suivant compare l'âge de la

première orientation dans un certain nombre de pays. On peut constater que chez nous, on oriente les élèves relativement tôt et qu'un élève défavorisé ou victime de privations a au moins trois fois plus de probabilités de se retrouver dans l'enseignement qualifiant. Même à compétences égales, les élèves défavorisés se retrouvent davantage dans l'enseignement qualifiant que dans les pays qui organisent une séparation horizontale avant l'âge de seize ans.

Quant au redoublement, illustré dans le graphique suivant, je ne vous apprendrai rien en vous disant que nous sommes les champions du monde, puisque notre taux de retard scolaire à l'âge de 15 ans atteint 48 %, ce qui représente un coût considérable, soit environ 10 % du budget de la Fédération. Il s'agit d'un moyen pédagogiquement inefficace et un levier puissant de ségrégation académique, fortement influencé par le milieu socioéconomique.

Le graphique suivant vous montre que l'orientation vers l'enseignement qualifiant et même vers l'enseignement spécialisé concerne essentiellement les enfants subissant des privations. Il est effarant de constater que de nombreux enfants sont orientés vers l'enseignement spécialisé alors qu'ils n'en ont absolument pas besoin, mais simplement parce qu'ils ne bénéficient pas de l'accompagnement qui leur permettrait de rester dans l'enseignement classique.

Après l'obligation scolaire, il est évident que l'accessibilité aux études supérieures reste un défi majeur. Je laisserai à nos collègues du cdH le soin de vous parler du financement de l'accessibilité à l'enseignement supérieur. Je voudrais cependant signaler qu'il existe une certaine forme d'autocensure pour l'enfant issu d'un milieu social défavorisé, la logique étant la suivante: «Dans ma famille, on n'a jamais fait d'études supérieures, c'est trop cher, ce n'est pas pour moi». Des mesures s'imposent également à cet égard afin de changer les mentalités et les cultures.

Quant à l'enseignement de promotion sociale, il représente, pour les enfants victimes de privations importantes, une manière d'effectuer un rattrapage.

En ce qui concerne la question du droit à la vie familiale et le placement des enfants, les enfants placés ne sont évidemment pas des fils et des filles de la grande bourgeoisie, mais sont confrontés à un terrible problème socioéconomique. J'espère vraiment que la campagne que notre ministre vient de lancer concernant les familles d'accueil portera ses fruits.

J'en viens à l'accueil de la petite enfance. Nous constatons que, chez nous, les services liés à la petite enfance sont inaccessibles aux familles ayant des revenus très faibles. Ces enfants-là n'ont pas accès aux crèches parfois en raison du manque de places, mais pas uniquement. La proportion des enfants soumis à des privations pou-

vant bénéficier, dès l'âge de trois ans, d'un accompagnement en maternelle et, auparavant, à la crèche est très faible.

Quant au droit à la santé et au développement, le graphique que vous avez sous les yeux montre que l'impact socioéconomique est direct sur la mortalité des nourrissons et sur le développement cognitif des enfants.

J'en viens à la dimension subjective de la santé. Il ressort des réponses des enfants que l'on interroge au sujet de leur santé que le sentiment d'être en bonne santé est, dans tous les pays de l'OCDE, plus présent chez les enfants de milieux favorisés, comme nous pouvons nous en douter. Mais chez nous, l'écart est beaucoup plus grand qu'ailleurs. De nombreux enfants de milieux défavorisés ont le sentiment, d'une part, de ne pas être en bonne santé et, d'autre part, que leur bonheur en est affecté. Cela nous interpelle, car le bien-être des enfants est, là, directement mis en cause.

Je m'en voudrais de ne pas parler des enfants «invisibles». Simone Veil disait: «Pour se rendre invisible, n'importe quel homme n'a pas de moyen plus sûr que de devenir pauvre». La Belgique compte des enfants «invisibles», ceux qui sont en institution, sans papiers, qui vivent dans la rue, qui voyagent ou, simplement, sont issus de familles ne parlant pas la langue de l'enquêteur, qui sont trop éloignés du mode de vie dominant pour répondre à une enquête ou qui souhaitent se rendre invisibles pour échapper, par exemple, aux contrôles ou à l'endettement. Les chiffres réels de la pauvreté infantile doivent être donc réévalués à la hausse. Nous devons compter les migrants dans ces enfants «invisibles».

Les mesures à prendre sont donc extrêmement importantes pour la protection des enfants. Une d'entre elles serait de proscrire la détention administrative afin de respecter l'unité familiale et l'intérêt de l'enfant. Une autre serait de favoriser leur intégration grâce à une stabilisation des lieux d'accueil et d'accompagnement.

Passons maintenant à la dernière partie de ce rapport. D'une manière générale et transversale, quatre axes fondamentaux sont mis en exergue. Il faut, en premier lieu, soutenir le budget des parents qui n'ont pas assez de revenus. Cela semble évident. Deuxièmement, il faut soutenir les parents soumis aux risques de la désaffiliation sociale et dont la parentalité est difficile. Le troisième axe concerne les services publics, qui devraient pouvoir jouer pleinement leur rôle émancipatoire. Enfin, et c'est un point extrêmement important, il convient d'évaluer les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles quant à leur impact sur la pauvreté et les inégalités.

Nous nous sommes battus pour que la dimension de genre soit intégrée dans nos politiques. Nous nous battons de la même manière pour que celles-ci tiennent compte également de la pauvreté.

Venons-en aux pistes concrètes.

La première est de garantir l'accès à un accueil de la petite enfance de qualité et inclusif. Que signifient ces deux qualificatifs? Le premier veut dire qu'il s'agit de permettre un développement harmonieux de l'enfant grâce à un personnel formé et qui remplit des fonctions pédagogiques et sociales.

En outre, un accueil de qualité implique que le milieu d'accueil de la petite enfance doit être accessible à tous, tant au niveau géographique que financier, mixte socialement, et garantir l'accès des enfants issus de familles défavorisées ou précarisées; il doit être flexible et souple pour les parents, dans la mesure où l'idée d'un travail stable, que l'on garde dans la durée, n'est plus réaliste: périodes de chômage, horaires décalés, etc. Il faut s'adapter à la réalité du marché de l'emploi. Pensons aussi aux barrières culturelles, linguistiques, administratives, organisationnelles. Dans certaines familles, l'idée de mettre l'enfant à la crèche est culturellement inacceptable, une mère s'occupe de son enfant. Le droit à l'accueil ne doit donc pas être conditionné à des conditions de revenus, à des catégories sociales. Il doit être ouvert, à géométrie variable: adapté aux réalités vécues par les parents et articulé aux services généraux pour éviter l'effet ghetto.

J'en viens à l'école. Il faut faire de l'école un véritable lieu de lutte contre la privation. L'école, via la médecine scolaire, joue un rôle en matière de santé. Quand les parents reçoivent un diagnostic après la visite médicale, s'ils n'ont pas les moyens d'assurer un suivi, c'est un coup d'épée dans l'eau. S'ils n'ont pas les moyens de payer une visite médicale ou s'ils n'ont ni le temps ni l'envie d'aller à la maison médicale, même si c'est gratuit, c'est inutile. Il faut donc organiser le suivi de la visite médicale au sein des établissements scolaires. Il y a une consultation dentaire gratuite par an. Tous les enfants en bénéficient-ils? Sûrement pas. Donc, il doit y avoir un suivi, un accompagnement.

En ce qui concerne la privation alimentaire, il est clair que chaque enfant dans l'école devrait avoir accès à un repas gratuit et à des fruits. C'est une manière pour lui, en totale égalité avec les autres, de bénéficier d'un repas sain chaque jour.

En matière de difficultés d'apprentissage, il est clair que les élèves des milieux les moins favorisés ont peu de chances d'être diagnostiqués précocement, car ils sont concentrés dans des établissements scolaires dont les performances sont faibles. Si l'enfant a besoin d'un service de logopédie ou de neuropsychologie, il est fort peu probable qu'il y ait accès. Tout d'abord, les tests et les traitements ne sont pas gratuits. Ensuite, les professeurs ne sont pas formés au diagnostic des troubles d'apprentissage. Nous proposons donc que la formation des enseignants soit enrichie pour qu'ils soient en mesure de se rendre compte

rapidement qu'un enfant est dyslexique, qu'il a des difficultés d'apprentissage. Quand un enfant qui vit une situation de privation est en difficulté, il est très vite orienté vers l'enseignement spécialisé. Cela met son tout avenir en cause. Cette stratégie de relégation doit absolument être enrayée.

J'en viens au soutien scolaire. Quand des enfants n'ont pas de livre à la maison ou de lieu pour y faire leurs devoirs, il est préférable de limiter le temps de travail scolaire à domicile. L'école se doit d'assurer le soutien scolaire et d'accompagner l'enfant dans ses devoirs gratuitement, comme le prévoit la circulaire du 29 août 2013. Par ailleurs, les écoles de devoirs jouent un rôle tout à fait intéressant.

Notons également la privation relative aux nouvelles technologies. Il faut garantir à tous les enfants un accès large et gratuit à ces dernières. Les enfants de milieux défavorisés se retrouvent souvent en difficulté face aux évolutions de l'économie et de l'enseignement numériques. Il faut pouvoir prendre en charge l'éducation aux médias et généraliser des opérations comme *Ouvrir mon quotidien* ou *Journalistes en herbe*. Il s'agit d'un élément fondamental sur lequel le Délégué général aux droits de l'enfant est revenu à plusieurs reprises dans son rapport.

L'enseignement doit être totalement gratuit. Non seulement il ne l'est pas, mais les frais ne sont même pas plafonnés. On se retrouve donc devant des difficultés sans nom auxquelles doivent faire face les familles à très faible revenu. Nous devons donc débattre, le plus sereinement possible, de l'intérêt pédagogique des voyages scolaires et des voyages de classe. Comment peut-on les réglementer? Comment peut-on faire en sorte que tous les enfants y aient accès? Ou on ne les organise pas ou c'est pour tout le monde! En effet, actuellement, tout dépend de la bonne volonté des écoles. Chaque pratique est différente. Il n'y a pas de transparence. Les coûts scolaires diffèrent d'une école à l'autre, à tel point que les parents s'autocensurent parfois. S'ils savent qu'une école coûte cher, ils n'y mettent pas leurs enfants, sachant à l'avance qu'ils ne pourront pas payer. On renforce ainsi le marché scolaire. Nous devons le réglementer.

De plus, si un enfant ne participe pas à un voyage scolaire, il ne partage pas cette expérience avec ses pairs et, quand ceux-ci reviennent, il est encore plus exclu qu'auparavant. Jusqu'à présent, l'alternative réside dans la solidarité de l'école. Cela signifie que les parents doivent expliquer au directeur qu'ils sont incapables de payer. Il s'agit d'une question extrêmement délicate parce que c'est une atteinte à l'intimité de la famille. Tout le monde n'a pas envie de dire qu'il ne sait pas payer. On préfère expliquer qu'on ne veut pas que son enfant parte. Nous serons tous d'accord pour dire que les enfants ne doivent pas être au courant de ces questions d'argent. La discrétion est fondamentale. Combien d'enfants ne sont-ils pas

montrés du doigt par leurs camarades parce qu'ils n'ont pas de sous?

Récemment, une institutrice me disait que lorsque les parents ne payaient pas la cantine, le directeur remettait à l'institutrice les factures pour que l'enfant les donne à ses parents. Tout le monde est donc informé du problème. Cela ne va pas! Le respect de la vie privée et le droit à l'intimité familiale sont essentiels.

Nous devrions considérer que tous ces coûts sont des coûts collectifs. Nous devrions financer l'enseignement à hauteur de nos ambitions. Je rappelle tout de même que supprimer le redoublement, c'est économiser 10 % du budget global de l'enseignement de la Fédération. Si ces 10 % étaient affectés aux politiques que je viens de citer, il n'y aurait même pas besoin d'augmenter la dotation, mais simplement de transférer les moyens.

L'école qui se veut gratuite doit organiser des activités gratuites.

M. Alain Destexhe (MR). – Monsieur le président, ce n'est pas un rapport objectif, c'est une prise de position politique! Ensuite, le PS va prendre la parole, cela signifie que nous aurons une heure de discours du parti socialiste. C'est cela que vous appelez un débat, Monsieur le Président? (*Protestations*)

M. le président. – Madame Vienne, poursuivez votre rapport. Je donnerai ensuite la parole au MR.

Mme Christiane Vienne, rapporteuse. – Si vous vous intéressez à la pauvreté, Monsieur Destexhe, vous seriez attentif!

Nous, les chercheurs, voulons faire de l'école un véritable ascenseur social. Si vous estimez que le LISER et l'ULg ne sont pas compétents, allez leur dire. (*Colloques*)

M. Alain Destexhe (MR). – Nous entamons les débats par une heure d'intervention du PS!

Mme Christiane Vienne, rapporteuse. – Vous aurez l'occasion d'exprimer votre opinion. Nous aurons aussi droit à une heure d'intervention du Mouvement réformateur lorsque vous présenterez votre rapport sur la francophonie et nous n'aurons pas la grossièreté de vous interrompre. Je m'y engage au nom de mon groupe!

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Notre rapport ne sera pas partisan!

Mme Christiane Vienne, rapporteuse. – Ce rapport est totalement objectif et ce n'est pas encore vous qui en évaluez l'objectivité!

M. le président. – Je vais rendre la parole à Mme Vienne. Il est légitime que son temps de parole soit important puisqu'elle est rapporteuse. Elle a aussi le droit de prendre des positions en tant que membre de son parti. Chaque parti aura ensuite l'occasion de s'exprimer.

Vous pourrez être très critiques à l'égard du rapport et des propositions de Mme Vienne. (*Colloques*)

Je permets à tout le monde de s'exprimer, chacun aura son temps de parole.

Mme Christiane Vienne, rapporteuse. – Je vous rappelle l'article 52 du règlement.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Madame Vienne, j'entends que vous vous référez à l'article 52 du règlement, mais il y a l'esprit et la lettre. Or, son esprit est dévoyé.

Mme Christiane Vienne, rapporteuse. – L'esprit, c'est vous, je serai la lettre!

Monsieur le président, hors de mon temps de présentation du rapport, je voudrais indiquer que l'article 52 de notre règlement précise qu'à la demande d'un ou plusieurs membres, une commission décide d'un rapport. (*Interruption.*)

Je l'ai demandé tout comme mon groupe. La proposition a été envoyée la Conférence des présidents. Nous l'avons inscrite à l'ordre du jour d'une séance publique. Un rapporteur a été désigné, en l'occurrence moi. Le rapporteur dispose d'un délai maximum de huit semaines pour établir son rapport introductif. Tout cela a été fait. Le règlement a donc été totalement respecté.

Je poursuis la présentation de mon rapport.

L'école doit devenir un véritable ascenseur social. Pour ce faire, il faut abaisser l'âge de l'obligation scolaire, ce qui aura pour conséquence d'augmenter la fréquentation des établissements scolaires, un plus pour les personnes fragilisées. Tous les enfants doivent bénéficier des outils d'apprentissage et d'accompagnement proposés par l'école.

Je préconise également de retarder l'âge de l'orientation, comme je l'ai souligné tout à l'heure.

En outre, il faut rompre avec la logique actuelle de spécialisation des écoles et limiter drastiquement le redoublement qui, je le répète, ne sert à rien et représente un coût exorbitant – 10 % du budget de l'enseignement. Ces moyens pourraient utilement être utilisés ailleurs.

Il convient par ailleurs de garantir, de manière structurelle, des mécanismes de soutien et de remédiation.

Je reviendrai sur la nécessité de former les enseignants au diagnostic, mais pas seulement: il faut aussi les former aux réalités de la pauvreté, à ces indicateurs dont nous parlions tout à l'heure.

Il importe dès lors de retravailler la formation continuée des enseignants et de mettre en place des programmes dont l'efficacité a été éprouvée.

M. Alain Destexhe (MR). – Monsieur le président, je demande la parole pour un rappel à

l'ordre.

M. le président. – Elle vous est accordée, Monsieur Destexhe.

M. Alain Destexhe (MR). – Quand Mme Vienne préconise de supprimer le redoublement, estimez-vous qu'il s'agit d'une prise de position objective? Elle pourrait choisir d'autres mots, par exemple en soulevant l'opportunité de débattre de la suppression du redoublement et préciser que les avis sont partagés sur la question. Ses propos ne sont pas ceux d'un rapport objectif, mais relèvent d'une prise de position brutale. Allons-nous continuer avec des rapports de ce type ou allons-nous travailler de manière un peu plus objective? Un rapport suppose une présentation des problématiques et non une argumentation déguisée. (*Colloques*)

M. le président. – La parole est à M. Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Il y aurait sans doute beaucoup de choses à dire sur les conditions dans lesquelles les rapports ont été élaborés au parlement, ainsi que sur le contexte qui a précédé. Je parle surtout de l'article de presse.

Mme Christiane Vienne (PS). – Quel article de presse?

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Cela dit, s'agissant du débat de ce jour, reprocher à la rapporteuse de faire état de points plus subjectifs me paraît étonnant, dès lors que la procédure prévoit une lecture du rapport effectuée par un parlementaire, c'est-à-dire quelqu'un de subjectif. Un rapport peut être plus subjectif et éventuellement sujet à controverse. De plus, chaque groupe dispose ensuite d'un temps de parole pour exprimer des propos politiques et donner sa propre subjectivité. Je n'interviens nullement sur le fond, mais les reproches adressés à la rapporteuse me semblent relever d'un mauvais procès. (*Applaudissements*)

M. le président. – J'invite Mme Vienne à poursuivre son rapport, après quoi je donnerai la parole au MR et à tous les autres groupes.

Mme Christiane Vienne (PS). – Beaucoup de familles s'autocensurent. L'avenir de l'enfant est conditionné par le champ des possibles que ses parents voient. Il faut pouvoir élargir ce champ des possibles, lui donner une dimension émancipatrice. L'on pourrait, sans que cela soit onéreux, organiser des classes de dépaysement à l'université, aller à la rencontre du campus et rencontrer des enseignants. Cela permettrait de désacraliser ces lieux de transmission de la connaissance qui paraissent inaccessibles aux enfants issus des milieux défavorisés.

Je ne vais pas m'attarder sur les bourses d'études parce que d'autres en parleront dans les prochaines semaines.

Les questions liées à l'accessibilité vont nécessiter un accompagnement social et devront donc, à un certain moment, être une priorité – y compris pour ceux dont nous parlions tout à l'heure, les enfants invisibles qui finissent par intégrer le système – pour pouvoir renforcer l'offre en alphabétisation.

La réalité de la pauvreté n'est pas facilement accessible. En discutant avec les responsables du réseau wallon de lutte contre la pauvreté, on se rend compte à quel point nous pouvons avoir une série d'idées préconçues. En fait, on ne sait pas ce que c'est qu'être pauvre. Cette réalité étant vécue par plus d'un quart des enfants de notre Fédération, nous devons veiller à ce que les professionnels de première ligne aient conscience de ce qu'est la pauvreté.

Il me reste deux éléments à évoquer: protéger l'accès à la culture et aux loisirs. Je le répète, les enfants ont besoin de culture et de loisirs. Les en priver, c'est leur couper les ailes, les empêcher de se développer. Si cette démocratie culturelle ne se fait pas à l'intérieur de l'école, il est peu probable que l'enfant ait l'occasion d'en bénéficier ailleurs. L'intégration, au sein de l'école, d'activités culturelles, théâtrales, de danse et sportives gratuites, comme cela se fait dans d'autres pays, serait la meilleure manière de rendre la culture accessible à des enfants «soumis à des privations».

Celui qui est pauvre dispose d'un capital culturel important. Ce capital culturel est peu audible. Si les écoles sont sensibles à l'exclusion et à la pauvreté, on pourra intégrer une autre culture que la culture dominante et être attentif au fait que les personnes issues de l'immigration analphabètes ou en décrochage possèdent elles aussi un capital culturel.

Je ne reviendrai pas sur la question de l'intégration des activités culturelles au sein de l'école. L'accueil extrascolaire serait un bon moment pour intégrer le sport et la culture dans la vie de l'enfant.

Les éléments scientifiques du rapport sont là. Tout ce qui a été présenté et discuté ici a fait l'objet d'études. À vous de vous en emparer et de réagir.

Je rassure mon collègue effrayé d'entendre les socialistes parler une heure. Ma présentation terminée, je l'écouterai religieusement. J'ai l'habitude d'entendre parfois des horreurs dans la bouche de certains et du peu de respect témoigné, comme attaquer des collaborateurs en commission. Mais ne vous inquiétez pas, j'ai la peau dure.

Je reprendrai la parole après les interventions puisqu'un droit de réplique m'a été accordé. (*Applaudissements*)

M. le président. – La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Mon-

sieur le Président, mon intention première était d'intervenir de mon banc, car je pensais que ce débat ne nécessitait pas une intervention à la tribune. Je suis très triste de ce qui se passe aujourd'hui au Parlement. Je suis triste pour notre assemblée, triste, au moment où elle est parfois malmenée. Comme député siégeant depuis de nombreuses années, j'ai connu de par le passé des rapports de très grande qualité, rédigés par des experts dans un esprit d'objectivité totale, et qui nous ont permis de cerner les dossiers avant que n'ait lieu le débat politique.

C'est la première fois qu'un rapport est clairement orienté – et la rapporteuse s'en revendique, puisqu'elle nous dit en effet qu'il s'agit d'un rapport du groupe PS. Or nous n'attendions pas le rapport du PS, mais bien un rapport émanant d'experts extérieurs et indépendants nous permettant d'objectiver cette problématique puis d'en débattre. Le débat est biaisé depuis le départ à partir du moment où le rapport est déjà un rapport politique.

Notre assemblée n'en sort pas grandie. Ce débat, qui porte sur un sujet important, méritait davantage de sérieux. Si nous ne serions peut-être pas arrivés à un consensus, nous aurions au moins du avoir une véritable écoute des options que les uns et les autres souhaitent prendre pour remédier à ce phénomène, la pauvreté infantile, qui est en augmentation en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir entendu hier notre demande de convocation d'une Conférence des présidents pour en débattre. Cela vous honore. La majorité n'a pas accédé à notre demande de report du débat – nous ne voulions pas l'annuler – et ce afin que nous puissions travailler sur un document dont on aurait gommé les volets politiques, et qui serait plus objectif et une meilleure base de réflexion.

Puisque ce débat a lieu, nous y participons mais j'ai décidé, avec mon groupe politique, que nous ne parlerions évidemment pas des pages 64 à 97 du rapport, c'est-à-dire le programme du PS. Nous ne sommes pas là pour discuter du programme du PS, mais bien pour débattre d'une problématique beaucoup plus grave.

Avec une autre méthodologie de travail mais sur le même sujet, le Sénat vient de déposer un rapport qui sera rendu public fin de semaine. Il est surprenant que le PS l'ait approuvé alors que ses conclusions sont sensiblement différentes du préchi-prêcha présenté aujourd'hui! (*Protestations de Mme Vienne*). Monsieur le Président, je le répète, un débat sur ce thème vaut beaucoup mieux que ce que nous vivons aujourd'hui.

Notre prochain débat sur rapport portera sur la Francophonie. Contrairement aux insinuations de Mme Vienne, le débat, initié par M. Wahl portera bien sur un rapport indépendant et de qualité. Il nous permettra à chacun de nous positionner.

Si je considère la partie dite «neutre» (triples guillemets), «objective» du rapport, je constate qu'il se contente d'enfoncer beaucoup de portes ouvertes! Hélas, en tant que présidente d'un CPAS ayant un rapport quotidien avec la pauvreté, je n'ai rien appris. J'ai même «sous-appris» comparativement à ce que mon travail quotidien m'apprend de la pauvreté.

D'emblée, l'introduction fait quelques constats. Sont-ils des nouveautés? Non! «La transmission intergénérationnelle de la pauvreté est une réalité.» Certes, c'est vrai. Mais c'est ne pas dire une seule fois, pas noter une seule fois dès l'introduction, que l'enfant pauvre n'est pas un pauvre par essence. C'est un enfant qui est né et qui grandit dans une famille touchée par la pauvreté.

La pauvreté infantile doit toujours être abordée sous le prisme de l'univers qui a mis l'enfant dans cet état, c'est-à-dire sa famille. Isoler l'enfant pauvre du contexte n'est pas normal non plus.

L'enfant n'est pas responsable de sa pauvreté, il la subit. Et souvent – le rapport le souligne –, devenu adulte, il n'arrive pas à la surmonter parce qu'il n'a pas de référent pour ne pas la reproduire.

Mais qu'avez-vous fait pour casser ce cercle vicieux? Qu'avez-vous fait, PS, vous qui avez été au pouvoir partout pendant des décennies?

Force est de constater que ce sont souvent les acteurs locaux – les communes, les CPAS, et le rapport n'en parle pas – qui développent des stratégies pour casser cette spirale par l'accès à la culture, aux loisirs, aux vacances, aux soins médicaux. Des choses existent et pas une fois le rapport ne le souligne.

Dans le chapitre consacré aux chiffres, les différences régionales sautent aux yeux et apparaissent d'emblée: ce sont les enfants bruxellois et wallons qui sont les plus touchés et dans des proportions dramatiques. Je relève à la page 17 cette phrase de vos experts: «Il s'agit d'une différence interrégionale inexplicée». Bon sang! Il n'y a pas de déterminisme à être Wallon ou Bruxellois francophone pauvre et à avoir des chances plus élevées de ne pas être touché par la pauvreté en Flandre! Il y a aussi des choix politiques, des choix de gestion publique permettant l'émancipation des personnes et leur autonomisation financière. Il y a des choix sur l'école, non pas «ascenseur social», mais «escalier social», des choix entre la complaisance et la volonté de faire avancer qui impactent durement dans notre Fédération nos populations les plus fragiles.

Il faut arriver à la page 16 du rapport pour trouver des constats sur la situation des familles et le lien entre les familles et la pauvreté infantile. Nous n'apprenons pas, parce que tout le monde le sait, que le risque est plus grand dans les familles monoparentales. Nous n'apprenons pas, parce que

tout le monde le sait, que la situation des parents sur le plan professionnel impacte évidemment la part de risque pour les enfants!

Il faut arriver enfin à la conclusion de ce chapitre (page 24) pour que l'on reconnaisse – à peine – le rôle de l'emploi dans la situation de précarité des familles!

Le chapitre consacré au lien entre la pauvreté infantile et nos compétences en Fédération me laisse pantoise! Cela fait combien d'années que le PS est au pouvoir ici? Cela fait combien d'années qu'il exerce, maîtrise et contrôle les principales compétences et pouvait agir dans ce cadre sur l'accès à la culture, sur le coût de l'école, sur les écoles ghettos?

Je me remémore nombre de nos propositions, repoussées des années durant, sur l'objectivation des frais scolaires, sur la nécessité de constater qu'il faut consolider les apprentissages de base pour tous les enfants, pour une orientation non reléguante vers le qualifiant, pour un enseignement qualifiant en prise avec la vie des entreprises – à présent, le PS semble avoir découvert l'eau chaude, fait une trouvaille.

Depuis neuf ans, l'enseignement francophone n'a vécu que dans la seule lumière médiatique des décrets «Inscriptions» qui torturent des familles et n'ont rien résolu pour nos enfants les plus défavorisés!

Quant aux voyages scolaires, on veut à présent en priver tout le monde. Pourquoi? Il y a certes le coût. Mais, vous le savez, il y a aussi de plus des causes religieuses à la non-participation de certains enfants. Avez-vous accepté d'aborder ce sujet? Non, surtout pas, c'est tabou! Pas touche à notre électorat communautaire!

On s'étrangle page 35, quand le rapport souligne la responsabilité des pouvoirs publics. Qui sont les pouvoirs publics? Ce sont, collectivement, les auteurs de ce rapport dont le PS se revendique!

Je passe, à la page 41, la remarque dans le paragraphe (extrêmement bref) sur les élèves issus de l'immigration sur le système «très libéral – oh le vilain mot! – organisant le choix et les changements d'école» – rien à voir avec le sujet!

Je vous rappelle que le choix et les changements d'école sont régis directement par l'article 24 de la Constitution et nous nous en revendiquons. C'est ce qu'on appelle la liberté de choix du père de famille, principe que vous n'aimez pas et que vous combattez par tous les moyens depuis longtemps. Malgré cela, vous n'avez engrangé aucun résultat favorable aux enfants les plus défavorisés.

Un peu partout dans le rapport, on note, et j'en suis triste, un manque de respect pour les enseignants, des a priori sur leurs comportements. Sans aucune preuve. Les enseignants sont accusés

de mettre un enfant en échec parce qu'il est pauvre. Avez-vous un minimum de respect pour ceux qui quotidiennement accompagnent les enfants et s'efforcent de leur faire grimper l'escalier social? Il y a en filigrane dans ce rapport un mépris extrêmement choquant pour les équipes éducatives.

J'ai lu et relu le rapport et ai cherché en vain une analyse des effets du financement différencié des enfants les plus défavorisés. Nous avons investi beaucoup d'argent dans cette politique dont l'objectif était normalement de les aider. Vos chercheurs indépendants et qualifiés ne savent même pas que cette politique existe, Madame Vienne! N'ont-ils pas pu ou voulu écrire que certains doutent de l'efficacité de cette politique et estiment qu'une évaluation plus fine serait utile pour améliorer le système au bénéfice des enfants?

Le rapport est peu disert sur le droit à l'accueil de la petite enfance et le droit à la santé. L'action des pouvoirs locaux, et en particulier des CPAS, est passée sous silence.

Je pense aussi à la résolution que nous avons adoptée, hier, en commission sur les enfants parkés dans les hôpitaux pédiatriques. Il y a des problèmes énormes lorsque, dans les familles, difficultés sociales et psychologiques se rejoignent.

Je ne m'attarderai pas sur les pages 67 à 94 où figurent les recommandations, car elles représentent *texto* le programme du PS. Notre assemblée ne va pas s'abaisser à offrir une tribune électorale supplémentaire à un parti qui en a déjà suffisamment. Nous sommes là pour tenter de faire avancer les choses. Malheureusement, avec ce rapport, nous n'avons pas fait le moindre pas.

Nous aurions aimé recevoir un rapport qui ne se contente pas de pointer, dans les statistiques, les éléments où nous sommes les plus mauvais, mais qui, au contraire, mette en évidence les pistes qui, ailleurs, ont contribué à améliorer la situation. Et surtout, mes chers collègues de la majorité, nous aimerions qu'à partir d'aujourd'hui on cesse d'enterrer les débats qui sortent du schéma et de l'idéologie d'une seule famille politique. Nous aimerions que l'on puisse lever des tabous pour chercher ensemble les meilleures solutions et pas seulement l'idéologie et la récupération électorale. Nous aimerions que l'on cesse de faire des promesses que l'on ne pourra tenir, à l'instar des cantines gratuites de Paul Magnette! Nous aimerions qu'en tant que femmes et hommes politiques, nous puissions nous engager en toute honnêteté sur ce que notre rôle nous permet de faire.

Si nous voulons avancer dans ce domaine délicat et triste – car la pauvreté d'un enfant est triste –, il faut sortir du mensonge, des promesses de cantines gratuites et de l'idée d'ascenseur social – cette expression stupide qui fait croire qu'il suffit de pousser sur le bouton pour que cela monte! J'ai toujours parlé d'escalier social parce

que, pour y arriver, une part d'effort et de travail est nécessaire.

Les vieilles recettes du PS, mes chers collègues, ont fait leur temps, de même que ce rapport auquel nous avons déjà consacré beaucoup d'attention. (*Applaudissements sur les bancs du MR*)

M. le président. – La parole est à Mme Trachte.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Madame Vienne, deux enfants sur cinq à Bruxelles, un enfant sur quatre en Wallonie vivent en situation de pauvreté. En Belgique, un élève défavorisé a trois fois plus de risque de se retrouver dans l'enseignement qualifiant. Notre système scolaire pénalise, relègue, exclut prioritairement les élèves défavorisés. Dans notre Fédération, près d'un élève sur deux est en retard scolaire à l'âge de 15 ans. Je n'irai pas plus loin dans l'énumération chiffrée que vous avez d'ailleurs ébauchée vous-même tout à l'heure. Le mérite de votre rapport est de nous rappeler une fois de plus cette insoutenable réalité. Ces constats ne varient pas d'une étude à l'autre. Nous serions tous de très mauvaise foi de faire semblant de les découvrir. Souvenons-nous, en 2009, le délégué général aux droits de l'enfant nous avait présenté un *Rapport relatif aux incidences et aux conséquences de la pauvreté sur les enfants, les jeunes et les familles*. Tout y était déjà dit. Aucun d'entre nous n'aurait pu espérer que la situation se soit améliorée depuis lors. Comment le pourrions-nous? Les emplois continuent à disparaître et, dans le même temps, les exclusions des allocations du chômage se multiplient avec le soutien – le cœur me saigne de le dire – de votre formation politique. Je suis désolée de devoir vous rappeler cette réalité que pointe d'ailleurs aussi le journaliste qui a consacré hier une double page à votre rapport.

Madame Vienne, nous parlons de pauvreté et d'enfance, nous parlons de familles, de vies souvent brisées. Je constate – d'autres l'ont fait avant moi ici aujourd'hui – que le Sénat où vous siégez doit présenter ce vendredi son rapport sur la pauvreté adopté par tous les groupes politiques. Je me souviens qu'en octobre dernier le gouvernement wallon, dirigé par M. Magnette, a présenté son plan de lutte contre la pauvreté. J'apprends qu'en juin prochain le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, présidé par M. Demotte qui nous fait l'honneur d'être présent, devrait présenter son propre plan de lutte contre la pauvreté. Les plans et le rapport sont là. C'est sur l'action qu'on vous attend à présent et sur la coordination de votre action, Madame Vienne, aux différents niveaux de pouvoir où votre formation politique est aux manettes ou aux différents niveaux de pouvoir où vous étiez aux manettes.

Nous savons tous que le coût du logement est une des premières causes de paupérisation. Comment une famille monoparentale qui consacre 50 à

60 % de ses revenus à son logement pourrait-elle, garantir à ses enfants un accès à la culture, à l'enseignement, à l'extrascolaire? Dans des conditions pareilles, comment peut-on octroyer l'accès à la culture, à l'enseignement ou à l'accueil de la petite enfance?

Nous savons tous aussi que l'évolution des familles et l'explosion du nombre de familles monoparentales imposent d'urgence une individualisation des droits sociaux. Vous ne l'évoquez pas non plus dans votre rapport. Cela concerne pourtant directement les enfants et cela mériterait une réelle coordination entre niveaux de pouvoir, notamment celui où votre formation politique est présente.

Mais revenons ici, Madame Vienne. Votre intention d'amener ce sujet devant notre Parlement est évidemment louable. Si nous n'avons pas coutume au sein de cette assemblée qu'un rapport parlementaire débouche sur des recommandations assumées comme unilatérales, je retiendrai néanmoins de votre rapport quelques pistes que vous annoncez comme prioritaires qui, selon vous, ne dépendent que d'un peu de volonté politique pour être concrétisées, comme vous le disiez hier dans la presse, et sur lesquelles nous souhaitons vous soutenir. Ce sont six pistes que je souhaite approfondir brièvement avec vous, de même qu'une réflexion sur le budget.

Je commencerai par la gratuité des repas scolaires. M. Magnette, votre président de parti de l'époque, l'avait promise pendant la campagne électorale. Vous nous affirmez aujourd'hui que les moyens existent et qu'il suffit d'un peu de volonté politique pour y arriver. Je ne doute pas que ce sera votre priorité dans les prochaines semaines et que, pour la prochaine rentrée scolaire – pourquoi pas? –, cette mesure sera mise en œuvre dans les cantines des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je m'en réjouis à l'avance!

Si seul un manque de volonté politique empêche la mise en œuvre de cette mesure, la raison de celui-ci m'échappe.

Vous plaidez également pour une réelle gratuité de l'enseignement. Nous sommes d'accord avec vous et pour aller plus loin, nous ne nous contenterons pas, depuis l'opposition, de réclamer de nos vœux que l'on avance sur ce point. Nous déposerons en effet un texte allant dans ce sens dans les prochaines semaines. J'ose espérer que la volonté de votre formation aidera à son adoption par notre Parlement.

Comme vous l'avez vous-même constaté, notre système scolaire est particulièrement inéquitable, et ce dès l'enseignement fondamental. Dans notre Fédération, 97 % des enfants sont déjà inscrits à l'école maternelle, ce qui est énorme. Cela n'empêche pas qu'un élève sur cinq est en retard dès l'issue de l'enseignement primaire. Malgré l'importance du taux d'inscription en maternelle donc, le taux d'échec est déjà considérable en

primaire. N'est-il pas temps dès lors, avant de débattre de l'abaissement de l'âge de l'obligation scolaire, de réinvestir massivement dans l'enseignement maternel? C'est le niveau le plus important, et en particulier pour les familles les plus défavorisées, mais c'est là où l'encadrement est le plus faible. N'est-il pas aussi urgent de mieux outiller les futurs enseignants pour qu'ils comprennent la réalité dans laquelle évoluent leurs élèves – et en particulier la pauvreté de certains d'entre eux – et puissent donner à chaque enfant des chances égales d'épanouissement? En effet, un système scolaire qui abandonne dès le plus jeune âge une frange entière de sa population ne pourra jamais prétendre à l'excellence. Ces outils, Madame Vienne, sont déjà entre vos mains. Je pense en particulier à la formation des enseignants, dont les enseignants des classes de maternelle, qui relève de la compétence de M. Marcourt. Dès aujourd'hui, vous pouvez agir sur ce point.

Vous faite le constat très juste que l'accueil de la petite enfance a un impact plus positif encore sur les enfants défavorisés que sur le reste de la population et vous en appelez à une réforme de l'ONE et au plan «Cigogne» pour renforcer cet accueil en rétablissant une réelle égalité des chances. À nouveau, Madame Vienne, faites-nous des propositions! Si elles vont dans ce sens, si elles augmentent le nombre, la variété et l'accessibilité des places, il est évident que nous vous soutiendrons. C'est vous, Madame Vienne, qui êtes aux commandes!

Vous proposez de limiter très sensiblement le redoublement, constatant qu'il augmente le risque de décrochage scolaire. J'ajouterai aussi qu'il stigmatise les élèves et qu'il coûte très cher à la collectivité. Je vous suis donc sur le principe, mais ne répétons pas les erreurs du passé et faisons les choses sérieusement. Ne décrétons pas d'ici l'interdiction du redoublement pour se donner bonne conscience. Pour être effective, cette mesure doit aller de pair avec le tronc commun, et donc aller de pair avec l'introduction des différentes disciplines, pluridisciplinaires, polyvalentes, dans le fondamental et au début du secondaire. Aller de pair également avec des parcours plus communs au début du secondaire ainsi qu'avec la formation des enseignants à la gestion de l'hétérogénéité. Là aussi, les leviers sont entre vos mains, entre celles du ministre de l'Enseignement supérieur. N'attendez pas pour les actionner!

Sauf erreur de ma part, votre rapport n'aborde pas le phénomène inquiétant des exclusions scolaires. Permettez-nous donc de charger un rien la barque. Cette problématique est aussi du ressort de la Fédération Wallonie-Bruxelles et donc de votre majorité. La Déclaration de politique communautaire (DPC) avance d'ailleurs quelques pistes à cet égard. Vous admettez, Madame Vienne, que rien n'est plus compromettant pour l'avenir d'un élève que de se voir exclure de

l'école. Je vous invite donc à prendre également ce problème à bras le corps. À tout le moins, à mettre en œuvre rapidement la DPC. Je rejoins à cet égard les recommandations du délégué général aux droits de l'enfant.

Il y a une ambiguïté sur les moyens. Vous déclariez hier dans les médias que les moyens étaient là et qu'il ne manquait que la volonté politique. Vous nous dites aujourd'hui qu'il faudra dégager des moyens, notamment en supprimant le redoublement.

La question des moyens est cruciale. Aider les familles défavorisées est une priorité, mais ce n'est pas simple, comme en témoignent vos propos ou ceux de votre formation.

Hier encore, M. Doulkeridis interrogeait M. Demotte sur la possibilité de demander des moyens supplémentaires pour l'enseignement et la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles, comme le gouvernement fédéral exige des moyens complémentaires pour la sécurité. Mais vous ne relavez pas cette demande. Or cette question est importante. Nous attendons de vous, Madame Vienne, plus de détermination et de clarté.

Voici la feuille de route qu'Ecolo vous soumet. N'allez pas nous dire que vous attendez les conclusions du Pacte d'excellence ou le futur plan d'action du gouvernement, car vous êtes partie prenante de cette majorité, et même le parti le plus important de cet hémicycle. Madame Vienne, vous êtes au cœur du pouvoir législatif. Vous êtes la cheffe de groupe de cette première formation politique et vous avez donc la possibilité d'agir. Et depuis la publication de ce rapport, vous avez le devoir d'agir!

Vous pourrez compter sur notre groupe pour vous soutenir, dans le meilleur des cas, ou, dans le pire, vous rappeler sans cesse à vos obligations. Le choix de ce sujet, la pauvreté infantile, vous l'assumez. C'était aussi un risque, celui du boomerang. Quand on lance un tel débat, on peut s'attendre à recevoir des critiques sur les positions prises et l'immobilisme du PS. À cette occasion, il est normal que l'on vous rappelle vos responsabilités dans le constat que vous posez. On peut tergiverser sur un rapport parlementaire et son éventuelle instrumentalisation par une formation politique. Ce sont les débats que nous avons eus ce matin. Mais, Madame Vienne, si ce rapport devait rester lettre morte et alourdir la pile des rapports aussi désespérants que poussiéreux sur ce sujet, vous auriez de vraies raisons de rougir de honte. (*Applaudissements*)

M. le président. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Je voudrais d'abord remercier les chercheuses pour les constats qui ont été posés dans ce rapport.

Ce rapport a le mérite de parcourir les différentes dimensions qui nous concernent en Fédéra-

tion Wallonie-Bruxelles.

Nous avons affaire ici à une logique sectorielle et j'interviendrai par rapport aux différents secteurs qui font partie des compétences de notre Fédération.

Je voudrais rappeler un élément important. Nous devons garder à l'esprit que la lutte contre la pauvreté infantile n'est efficace que si elle relève d'approches globales qui articulent l'accès à l'emploi, au logement, à la santé, à la scolarité, à la culture et aux loisirs. Sans quoi, on demanderait l'impossible à un secteur particulier. On a souvent tendance à considérer que l'école doit réparer les injustices. Mais, c'est en amont, en aval et sur les côtés de l'école qu'il faut intervenir.

Ce rapport mentionne des constats, mais également différentes pistes.

En ce qui concerne la petite enfance, je pointe deux éléments intéressants.

Premièrement, la nécessité de développer davantage le soutien à la parentalité pour les familles. En effet, pour lutter efficacement contre la pauvreté des enfants, nous devons prendre en considération la famille dans son ensemble. Dans ce cadre, l'ONE a un rôle essentiel à jouer et il n'a pas attendu ce rapport pour donner comme fil conducteur à son contrat de gestion que nous avons tous validé, la lutte contre la précarité et les inégalités. De nombreuses mesures sont prévues par l'ONE et compilées dans le plan d'action «Périnatalité et Enfance en matière de lutte contre la pauvreté».

Deuxièmement, au niveau de l'accueil, une des recommandations touche à l'accès financier, mais aussi culturel et social, et à des places d'accueil de qualité.

Mon groupe attend beaucoup de la réforme de l'arrêté MILAC qui traite de cette question de l'accessibilité. Cette réforme représente une occasion de repenser l'accueil de la petite enfance, à la lumière des nouveaux enjeux et des nouvelles formes de familles.

En ce qui concerne l'enseignement obligatoire, le rapport rappelle que le système éducatif en Fédération Wallonie-Bruxelles, comme dans d'autres pays de l'OCDE ou en Flandre, parvient difficilement à corriger les inégalités socioéconomiques et tend parfois à les accentuer. Les inégalités sociales deviennent des inégalités scolaires.

Pourtant, depuis 2005, les différents responsables politiques qui se sont succédé ne sont pas restés inactifs. Des projets pilotes et des recherches-actions ont été menés, des formations ciblées pour les enseignants ont été proposées, diverses réformes ont été entamées, notamment pour le 1^{er} degré. Nous connaissons à cet égard, les effets de rupture après la 6^e primaire et les deux premières années du secondaire.

Je voudrais aussi évoquer quelques chantiers

qui sont toujours en cours et qui vont dans le sens de l'équité scolaire.

Je vous citerai les travaux de notre commission Éducation sur l'abaissement de l'obligation scolaire qui rejoint certaines pistes citées dans le rapport: au premier degré, le renforcement de l'accompagnement des élèves grâce à des plans individualisés d'apprentissage; la possibilité d'une année complémentaire uniquement à la fin du premier degré pour éviter ce redoublement qu'on sait peu efficace.

À cet égard, je rejoins Mme Trachte: le non-redoublement ne peut pas être décrété, il faut y travailler d'une autre manière. Il y a aussi le crédit-temps au premier degré pour des stages d'observation dans d'autres filières, dans d'autres écoles, dans des milieux professionnels, pour éviter la relégation, pour permettre au jeune de construire lui-même son projet d'orientation. Enfin, il y a le renforcement de la formation commune dans le qualifiant, avec des grilles horaires plus étoffées et des référentiels plus précis.

Bien sûr, il faut aller plus loin. C'est l'enjeu du Pacte pour un enseignement d'excellence, qui est la condition d'une réelle émancipation de tous. Je pense que les expériences vécues et les recherches démontrent qu'il ne suffit plus de décréter. Il faut former les enseignants et les accompagner. Nous, les politiques, nous devons nous assurer que les acteurs du système ont la volonté et la vocation d'assurer l'inclusion scolaire et l'émancipation plutôt que l'évaluation sélective. Nous devons les outiller et les soutenir dans cette démarche. Disposent-ils de la formation initiale adéquate pour atteindre ces objectifs? Le rapport pose des questions sur la formation initiale et le gouvernement y travaille.

Je crois que c'est vraiment à nous, les politiques, de clarifier la commande sociale faite aux enseignants et de la clarifier avec eux. Ensuite, il faut les outiller. Cette réforme de la formation initiale est en cours. Je crois qu'il faut y insérer une formation au diagnostic des difficultés, à la remédiation, à l'orthopédagogie, à la pédagogie différenciée, à l'interculturalité et au dialogue avec les parents. L'école doit être outillée pour résoudre les problèmes.

La question de la gratuité est un autre élément que je voudrais pointer. Le principe de gratuité absolue se heurte depuis des années à la réalité budgétaire. J'insiste régulièrement sur le fait que le réalisme doit prévaloir. La trajectoire budgétaire ne nous laisse pas énormément de marge de manœuvre si nous voulons atteindre les équilibres qui nous sont imposés d'ici 2018. Nous devons travailler avec des enveloppes inchangées. Certaines priorités peuvent être dégagées, mais, au vu des chiffres actuels, la gratuité des cantines scolaires, par exemple, me paraît irréaliste.

Cependant, le rapport comporte des pistes in-

téressantes. J'en citerai trois: augmenter les budgets consacrés aux manuels scolaires et aux logiciels éducatifs pour toutes les écoles et pour tous les élèves; imposer à toutes les écoles, pour tout le cursus de l'enseignement obligatoire, d'avoir un système de prêt contre caution des manuels scolaires, des supports pédagogiques et des revues; imposer un plafond financier pour les voyages scolaires, pour les classes de dépaysement et démontrer davantage le caractère pédagogique, éducatif des activités proposées aux élèves.

Enfin, il reste la question de l'accessibilité à l'enseignement supérieur. Mme Vienne a signalé qu'elle ferait l'objet du rapport qui a été proposé par le groupe cdH. L'accessibilité reste un défi même si notre enseignement supérieur est relativement démocratique par rapport aux autres pays de l'Union européenne. Des améliorations sont possibles: familiariser les élèves à l'univers dans l'enseignement supérieur dès le plus jeune âge pour éviter la pédagogie du renoncement, améliorer l'octroi des allocations d'études, élargir le statut d'étudiant de condition modeste pour que les bénéficiaires soient plus nombreux, veiller à ce que tout étudiant ait les mêmes chances d'intégration professionnelle après avoir obtenu son diplôme.

Il nous appartient de nous saisir du rapport et des pistes qu'il contient. Ce rapport montre que les dés peuvent être pipés dès la prime enfance. Le groupe cdH est convaincu que des décisions politiques, des dispositifs institutionnels et des actions collectives peuvent renverser les tendances, même quand elles sont lourdes. Pour cela, il ne suffit pas de lister des actions et les juxtaposer comme dans des programmes électoraux. Ces enjeux relèvent d'une approche systémique à tous les niveaux de pouvoir et entre tous les niveaux de pouvoir. Ce sera évidemment difficile, mais je pense que l'art du politique est d'ouvrir le champ des possibles et c'est ce que nous souhaitons faire aujourd'hui. (*Applaudissements*)

M. le président. – La parole est à Mme Maison.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Je ne m'appesantirai pas sur les constats accablants dressés dans le rapport. À la lecture de celui-ci et d'autres documents scientifiques, nous ne pouvons qu'être touchés au plus profond de nous-mêmes par l'étendue de notre responsabilité en tant que politiques. En effet, la pauvreté et la privation dont souffrent les enfants dans une région ou un pays montrent incontestablement que les effets néfastes des politiques menées ont été négligés.

La pauvreté est un fléau et, au-delà des difficultés matérielles, il en existe un autre qui se profile insidieusement: un immense complexe d'infériorité sociale et culturelle. À cause de lui, les parents souffrent de ne pouvoir donner à leurs enfants ce qu'ils aimeraient leur offrir et ces derniers, au-delà des manques, consacrent une in-

croyable énergie à dissimuler leur condition, à protéger leur famille et parfois à s'inventer un autre univers. La souffrance des enfants liée à la pauvreté est due à ces manques, mais aussi au fait que ceux-ci les diminuent eux-mêmes socialement. La privation est intériorisée, rejaillit sur la représentation de soi et opère un glissement de «J'ai moins» à «Je suis moins». Ce phénomène est en particulier observé au sein de la communauté scolaire. C'est donc surtout au travers de celle-ci qu'il est possible de le ralentir ou de l'inverser.

La petite enfance, phase prénatale comprise, est une période cruciale pour rompre le cercle intergénérationnel de la pauvreté. En effet, au cours de la grossesse et des premiers mois de vie, plusieurs étapes décisives pour le développement de l'enfant se succèdent et forment une assise dont la qualité est primordiale pour les phases suivantes. Le niveau de pauvreté pendant cette période a de lourdes conséquences sur le futur de l'enfant. Certains dommages pour le développement neurobiologique sont déjà irréparables à l'âge de deux ans. Les interventions les plus précoces constituent le moyen le plus efficace et le plus puissant pour endiguer la paupérisation.

Par ailleurs, la littérature scientifique préconise d'augmenter la proportion de moyens dans les services collectifs dédiés à la fonction familiale et de diminuer celles des transferts monétaires. Les services en nature sont plus efficaces que les aides financières. En Belgique, à l'inverse de l'évolution des autres pays européens ces dix dernières années, 85 % des prestations demeurent strictement financières.

À l'école, il convient même d'inclure un maximum d'activités plurielles dans le champ des apprentissages. L'école peut être le lieu de tous les risques, notamment celui de la transformation des différences en facteurs d'exclusion. Je ne saurais trop insister sur l'importance pour le groupe DÉFI de l'allongement de la journée scolaire. La structure scolaire doit pouvoir aider les familles monoparentales à travailler à temps plein. L'école doit aussi être le lieu des devoirs pour rétablir l'équité entre ceux qui ne peuvent pas être aidés par leur famille et ceux qui le peuvent, ceux qui ont un endroit pour les faire et ceux qui n'en ont pas. L'école doit aussi être le lieu de pratique d'activités artistiques et sportives, car le sport et la culture sont ce dont les familles pauvres se privent en premier lieu.

D'une manière générale, il convient de promouvoir l'inclusion dans tous les domaines, d'abord de toutes les formes d'intelligence, en inventant l'école polytechnique, c'est-à-dire en sollicitant, dès l'école primaire, d'autres formes d'intelligence que celles qui sont traditionnellement reconnues: la verbo-linguistique et la logico-mathématique. Il faut donc inclure dans ce temps scolaire allongé des activités manuelles et artistiques qui permettent à chaque enfant, quels que soient son profil socioéconomique et ses centres

d'intérêt, de se reconnaître et d'être valorisé.

L'inclusion aussi dans la capacité quotidienne d'invention, dont les directeurs d'établissement sont les principaux moteurs.

L'inclusion également de toutes les formes de «dys-», «hyper-», «HP» et autres troubles de l'apprentissage, en favorisant la détection précoce, en pratiquant la différenciation, en stimulant l'intégration, en invitant de manière plus systématique les PMS dans l'enceinte de l'école.

L'inclusion encore de tous les enfants dans la structure scolaire de l'école, par une lutte sans relâche contre toutes les formes de violence et de harcèlement entre élèves.

L'inclusion enfin – c'est un sujet qui m'est cher – de toutes les formes de dieux, idéaux et causes agissant sur l'esprit, en pratiquant la philosophie.

Dès que l'enfant ne se sent plus exclu du champ social et culturel, il va pouvoir réactiver ses zones d'apprentissage paralysées par ses angoisses et son manque d'estime de lui. De nombreuses études qui ont porté sur ce sujet démontrent que chez un enfant qui se sent mal, rejeté, harcelé, non reconnu, non valorisé, les zones qui lui permettent d'intégrer les apprentissages sont bloquées.

L'école bien pensée est le lieu qui permettra à l'enfant de se reconstruire une image positive et d'inverser le déterminisme dont semblent souffrir certaines familles, au fil des générations. Nous ne pouvons développer de tolérance pour aucune forme d'exclusion. Telle doit être notre ambition et à cette hauteur doit s'élever notre débat.

M. le président. – La parole est à M. Warnier.

M. Ruddy Warnier (PTB-GO!). – Une fois de plus, nous devons aujourd'hui réagir à un rapport qui nous rappelle une terrible vérité. Cette vérité, rappelée au niveau mondial par OXFAM en début d'année, c'est que 62 personnes possèdent autant de richesses que 3,5 milliards d'êtres humains. Cette réalité existe aussi en Belgique et montre que nous vivons dans une société qui fonctionne à l'envers. En effet, la pauvreté explose dans notre pays, qui serait le troisième plus riche au monde. L'incroyable fortune qui se concentre dans les mains du pour cent le plus riche de la population jette des milliers de personnes dans la misère. Les allocations sociales sont sous le seuil de pauvreté et, même en travaillant, de nombreuses personnes ne parviennent plus à garder la tête hors de l'eau.

Les combats du PTB contre ces injustices sont connus. Ainsi, dans le domaine de la justice fiscale, le PTB s'oppose aux taxes injustes comme la redevance télévision et plaide en faveur de l'instauration d'une taxe des millionnaires, afin d'aller chercher l'argent là où il se trouve pour

créer des emplois stables, ou encore en faveur d'une médecine de première ligne gratuite.

Le rapport débattu aujourd'hui nous rappelle que tous les niveaux de pouvoir sont concernés et que la Fédération Wallonie-Bruxelles peut et doit, elle aussi, prendre des mesures en vue de lutter véritablement contre la pauvreté. Les coûts de l'éducation, de l'accueil de la petite enfance, de la culture, de la santé et des loisirs sont particulièrement pointés du doigt.

Dans ce rapport, nous pouvons lire: «La Fédération Wallonie-Bruxelles a un rôle de choix à jouer dans la lutte contre la privation chez les enfants, en ayant la possibilité de garantir à l'école un socle de bien-être de base à tous les enfants, quelle que soit leur origine socioéconomique».

Le PTB partage pleinement cette observation. C'est pourquoi il s'inquiète particulièrement de l'augmentation des frais de scolarité. L'école doit être gratuite. Cette gratuité, prévue dans la Constitution, est aussi inscrite dans la Convention internationale relative aux droits de l'enfant.

À chaque début d'année, les parents ont pourtant une note très salée à supporter. La Ligue des familles a montré que le coût d'une année scolaire atteint rapidement plusieurs centaines d'euros, avec des différences sensibles d'une école à l'autre. Le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté a montré à quel point ces frais pèsent sur le budget des familles les plus modestes, comme le prouvent notamment les pics de non-paiement des loyers à la rentrée scolaire.

Le combat pour la gratuité de l'enseignement ne semble pas occuper énormément le gouvernement. Une belle promesse avait pourtant été formulée, avec la gratuité des repas de midi, mais elle s'est évanouie après les élections. Nous ne voyons aucune amélioration. Sur le terrain, on constate au contraire que les communes qui pâtissent des mesures d'austérité des Régions ainsi que les écoles en difficulté financière essaient bien souvent de trouver dans les poches des parents une partie des marges financières dont elles ont besoin. C'est évidemment inacceptable. Selon nous, l'école doit être un lieu où les enfants ne sont pas confrontés aux exclusions, aux différences entre riches et pauvres, mais un lieu où une solidarité entre enfants peut être créée.

Une garderie accessible à tous peut réunir, solidariser, créer des liens, offrir un endroit pour jouer, rencontrer des amis et apprendre à se sentir bien à l'école. Une garderie de qualité permet aux enfants de faire leurs devoirs ou de mieux comprendre les matières qu'ils apprennent. Pour le PTB, cela doit rester gratuit, car l'on ne peut tolérer que certains aient moins accès à la connaissance que d'autres. Une garderie accessible à tous offre des opportunités d'émancipation aux parents: ils peuvent suivre une formation, faire du bénévolat, chercher du travail, participer à la vie dans

leur commune, etc.

J'ai déjà évoqué en commission les résultats de notre étude, qui a montré qu'à Molenbeek, en 2013, lorsque les écoles communales ont rendu payants les services de garderie sur le temps de midi et après les cours, le nombre d'enfants bénéficiant d'un accueil pendant l'après-midi a baissé de 1 055 unités, c'est-à-dire de 43 %. Le temps de midi est bien souvent obligatoire dans la pratique. Nous rejoignons donc des organisations comme la FAPEO et la Ligue des droits de l'enfant, qui réclament que le temps de midi soit considéré comme un temps scolaire normal et qu'il soit par conséquent subsidié en tant que tel et gratuit pour les parents.

Nous soutenons la recommandation du rapport relative à un enseignement véritablement gratuit, comme d'ailleurs l'ensemble des revendications. Je terminerai mon intervention en citant le délégué aux droits de l'enfant dans son rapport 2014-2015: «La gratuité absolue de l'enseignement est l'objectif à atteindre prioritairement. Dans un esprit de service public, il convient que l'État finance les écoles de telle manière que la gratuité soit effective pour tous les enfants».

M. le président. – La parole est à M. Puget.

M. André-Pierre Puget (Indépendant). – La lutte contre la pauvreté fait partie des priorités du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est écrit de façon claire et nette dans la Déclaration de politique communautaire.

Nous nous étions réjouis d'une telle volonté de diminuer le fléau de la précarité qui touche de nombreux Wallons et Bruxellois, notamment les enfants.

Puis nous vient ce rapport alarmant qui sonne comme un constat des politiques menées depuis de trop nombreuses années. Le taux de risque de pauvreté juvénile de 21 % en Wallonie et de 40 % à Bruxelles est inquiétant. Il l'est encore plus quand on le replace dans un contexte de comparaison avec les autres pays de l'Union européenne.

L'indicateur de privation matérielle basé sur les critères de qualité de vie sont, semblez-vous sous-entendre, plus réjouissants. À peine, en réalité: 27 % des enfants en Wallonie et 34 % à Bruxelles cumulent au moins trois marqueurs de pauvreté. À titre de comparaison, le taux est de 11,4 % en Flandre. Il est assez remarquable de constater qu'un enfant vivant en Flandre court un risque de privation moins important qu'un enfant vivant en Wallonie ou à Bruxelles, même s'il a exactement les mêmes caractéristiques que son homologue wallon ou bruxellois.

Nous devons lutter contre la pauvreté juvénile à tous les niveaux de pouvoir. À l'échelon régional, nous devons assurément relancer la machine économique, changer les mentalités afin que chacun puisse vivre son projet personnel, nous

assurer que nos territoires aux richesses multiples permettent l'épanouissement de chacun.

La Communauté, quant à elle, doit s'assurer de développer les capacités de chacun, notamment à travers un enseignement de qualité. À cet égard, je souscris évidemment aux recommandations contenues dans ce rapport: soutien au budget des familles en difficulté, évaluation des politiques de la Fédération suivant le critère de pauvreté, facilitation de l'accès à la culture et aux loisirs, formation des professionnels qui agissent en première ligne face à la pauvreté, valorisation de l'école comme outil permettant la lutte contre la privation.

Il faudra aussi se pencher sur les facteurs aggravants: vivre en famille monoparentale augmente sensiblement le risque de pauvreté, même lorsque le parent travaille. Il faut, me semble-t-il, agir prioritairement à l'égard de ces familles.

Mme Christiane Vienne, rapporteuse. – Je voudrais tout d'abord remercier mes collègues de l'attention qu'ils ont portée au rapport. Leurs réactions montrent qu'ils en ont compris le sens.

Ainsi que Mme Trache l'a indiqué, ce thème comportait un risque. C'est vrai, et nous l'assumons totalement. Il nous semblait important d'amener cette thématique au parlement, les débats l'ont montré. Chacun a approché ce sujet selon ses conceptions philosophiques. En ce qui nous concerne, avec ce débat, nous voulions renforcer l'idée que cette question était une priorité politique, comme en témoignent les chiffres et les diagnostics. Nous n'allons pas entrer ici dans les positionnements stratégiques.

Une question portait sur les différences régionales, dont le rapport affirme qu'elles sont en partie inexistantes, mais tel n'était pas son objectif. Je peux vous dire qu'elles s'expliquent par des taux de chômage beaucoup plus faibles en Flandre, où vivent donc moins de personnes à bas revenus. Ce n'est pas la faute des socialistes. C'est cet élément qui pèse certainement le plus dans les différences régionales. La deuxième raison tient au fait que la part du loyer dans les dépenses occupe une proportion moins élevée en Flandre. Troisième raison: les coûts scolaires y sont plafonnés. Enfin, au vu du plus faible taux d'emploi, l'endettement est plus élevé en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il faut en tenir compte et le combat contre la pauvreté infantile passe par des politiques de création d'emploi à différents niveaux de pouvoir. Il est clair que l'Union européenne a aussi son rôle à jouer.

La pauvreté des parents est-elle à dissocier de la privation des enfants? Le concept de privation permet d'analyser la situation d'une manière beaucoup plus fine et nous montre une aggravation des conditions de vie des enfants. Le rapport en témoigne largement. Il est donc pertinent de travailler sur la pauvreté des enfants.

Beaucoup d'entre vous, notamment

Mmes Trachte et Maison et MM. Puget et Warnier, ont dit que la situation est difficile et choquante. Certes, mais nous ne l'avons pas créée. Nous voulions avoir ce courage politique de la mettre en lumière. Il s'agit de se demander ce que nous allons faire, comment nous allons nous y prendre. Mme Trachte nous dit que c'est sur nos actions qu'elle nous attend. Nous en sommes conscients et nous n'avons pas pour tradition de refuser nos responsabilités.

Les cinq pistes pour lesquelles Ecolo est d'accord avec nous me semblent fondamentales. Comme je l'ai indiqué à plusieurs reprises, elles ont été proposées par les experts. Nous allons présenter des propositions et renforcer ces pistes.

Mme Trachte dit que nous n'avons pas abordé la question de l'exclusion scolaire. Même si cette question est importante, ce n'est pas celle qui apparaît en premier.

Je partage l'avis du cdH d'avoir une approche globale. Pour atteindre cet objectif, nous devons analyser finement la réalité des situations. C'est ce que nous souhaitons faire aujourd'hui. Ce rapport n'est pas une remise en question des politiques réalisées, mais un encouragement à aller plus loin.

Mme Maison a totalement raison quand elle parle du complexe d'infériorité sociale et culturelle: «J'ai moins, donc je suis moins». C'est bien une difficulté. Je suis d'accord avec elle quand elle affirme que les services en nature sont plus efficaces que les aides en argent. C'est la raison pour laquelle nous proposons des mesures qui diminuent les charges financières scolaires ou de garde d'enfant pour les familles. Nous voulons aussi donner plus d'accès à la culture aux enfants.

Nous partageons totalement l'idée de M. Warnier sur un socle de bien-être de base pour tous les enfants. C'est ce que nous préconisons.

M. Puget a souligné les éléments forts du rapport. Je l'en remercie.

D'une manière globale, avons-nous réussi à éradiquer la pauvreté? Non. Est-ce un échec? Bien sûr. Les responsabilités sont collectives et évoluent dans le temps. Les récents articles de la presse montrent que la Belgique a mieux résisté à la crise grâce à son système de protection sociale qui donne à tous une couverture permettant de s'en sortir. Même si cette dernière est loin d'être parfaite, elle est pour nous essentielle, fondamentale, et doit être renforcée.

Notre volonté est de faire plus afin de pouvoir faire mieux, sachant que nous avons devant nous un ennemi qui évolue. La pauvreté évolue. Être pauvre aujourd'hui n'est pas tout à fait la même chose qu'il y a vingt ans. Les écarts se renforcent entre les classes moyennes et celles exclues du bien-être global. C'est un phénomène auquel nous devons faire face.

Nous n'allons pas baisser les bras, nous sommes convaincus qu'il y a du travail, du beau travail, pas seulement pour nous, mais aussi pour toutes les forces politiques qui veulent que la société soit un peu plus égalitaire, qu'elle offre à chaque enfant toutes ses chances. (*Applaudisse-*

ments.)

M. le président. – Je vous propose d'interrompre ici nos travaux et de les reprendre à 14 heures.

– *La séance est levée à 12 h 10.*

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

– *La séance est ouverte à 14 h 15.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Bienvenue à une délégation d'étudiants

M. le président. – Je voudrais saluer la présence d'étudiants de l'ULB qui nous font l'honneur et le plaisir d'assister à notre séance de questions d'actualité. (*Applaudissements*)

2 Questions écrites (Article 80 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe du compte rendu de la présente séance.

3 Congés et absences

M. le président. – A prié d'excuser son absence à la présente séance: Mme De Permentier, pour raisons médicales.

4 Questions d'actualité (Article 82 du règlement)

4.1 Question de Mme Caroline Persoons à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Foire du Livre: un soutien public pour maintenir la gratuité?»

Mme Caroline Persoons (DéFI). – Madame la Ministre, la Foire du Livre de Bruxelles vient de fermer ses portes. Le choix de la gratuité a provoqué une explosion des visites et des ventes, et les débats furent passionnants. Il faut donc saluer ici la réussite de cet événement culturel à Bruxelles.

Dans la presse, les premières analyses soulignent que l'on ne pourra maintenir la gratuité que si le soutien tant privé que public est maintenu, voire étendu.

Madame la Ministre, dans cette optique, pen-

sez-vous pouvoir encore augmenter les subsides?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Comme vous le savez, l'an dernier, j'ai augmenté le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles – qui était tombé de 75 000 euros à 50 000 euros – pour le ramener à 75 000 euros pour 2015; ce montant a été confirmé pour 2016.

J'ai eu de nombreuses rencontres avec les organisateurs de la Foire du Livre: nous avons mis sur pied pour la seconde fois – et avec trois fois plus de succès – une journée pour les écoles. Accompagnés de leurs professeurs, quatre mille cinq cents élèves ont répondu présents.

Dans le cadre du plan «Lecture», nous avons développé toute une série d'animations pour les enfants et surtout leurs professeurs sur le rapport à la lecture et financé sur nos deniers des prestations indispensables qui ont eu un grand succès.

Cette année, pour de multiples raisons tant de *business model* que de contexte – l'après-niveau 4 –, la Foire du Livre avait décidé d'organiser la gratuité.

Les entrées ne constituent que 8 % du budget, lequel s'élève à quelque 1 200 000 euros. Ce n'était donc pas un risque majeur de perte de recettes. Il n'a pas échappé à l'intelligence des organisateurs que ce geste social et éducatif permettrait par ailleurs de *booster* une série d'initiatives et de dynamiques de vente et de fréquentation.

Je ne pense pas qu'il faille à ce stade changer quoi que ce soit. Certes, notre soutien sera réitéré, mais ils assument leurs choix et s'en portent bien.

Mme Caroline Persoons (DéFI). – Madame la Ministre, je me réjouis de voir que le subside est reconstitué. Il faudra être attentif aux conclusions qui seront tirées des chiffres.

4.2 Question de Mme Barbara Trachte à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «État d'urgence dans les écoles bruxelloises»

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Madame la Ministre, hier, la FAPEO a poussé un coup de gueule à propos des modalités de mise en œuvre des mesures de sécurité dans les écoles bruxelloises, en raison du maintien de la Région bruxel-

loise au niveau 3. Ces mesures diffèrent d'une école à l'autre. Dans certaines, y compris dans les écoles maternelles voire pour des classes d'accueil, on empêche les parents d'entrer. Dans d'autres, on contraint les parents à venir chercher leurs enfants à des heures définies. Parfois, ils peuvent entrer, parfois ils doivent attendre sur le trottoir. Ailleurs, on interdit même aux enfants d'entrer après une accumulation de retards, ce qui est tout de même curieux. La FAPEO attire notre attention sur les modalités de mise en œuvre de ces mesures, qui contribuent à maintenir un climat anxieux et à éloigner les parents de l'école.

Qui décide du maintien de ces mesures de sécurité et de leurs modalités pratiques? Est-ce le pouvoir fédéral, en lien avec le maintien du niveau 3? Sont-ce les bourgmestres, les pouvoirs organisateurs, les directions d'école? Est-ce vous, par le biais de circulaires? Quelle est votre analyse? Que recommandez-vous aux écoles? Avez-vous une idée du moment où les écoles pourront enfin cesser d'appliquer ces mesures de sécurité?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Dans la situation que nous vivons actuellement en Europe et dans le monde, me demander quand les écoles pourront mettre un terme à toutes les mesures de sécurité relève d'une certaine naïveté et me prête une capacité que je n'ai pas de deviner l'évolution future de pays proches de l'Europe. Si, par malheur, devait survenir demain le moindre incident dans une école, on me poserait cinquante questions pour savoir si nous avions bien tout prévu. Ce n'est pas parce que la sécurité ne fait plus forcément la une de l'actualité que les risques qui planent en ce moment se sont évanouis et que nous vivons dans un monde de Bisounours!

Des excès de zèle ont peut-être été commis. J'ai demandé à mon administration de s'informer. Je n'ai en effet reçu aucune autre plainte. Les recommandations actuellement en vigueur ne prévoient pas l'annulation des sorties scolaires, ni l'interdiction d'entrée dans l'établissement à des enfants qui auraient cinq minutes de retard, ni le refus d'accès aux parents au moment de la sortie des cours. Je rappelle cependant que le niveau d'alerte est toujours à 3 à ce jour.

Lors du passage du niveau 4 au niveau 3, nous avons précisé aux écoles que les sorties d'élèves habilités à quitter l'établissement sur le temps de midi ou les entrées et sorties des élèves pour se déplacer, notamment pour les examens, étaient à nouveau autorisées, et que les sorties de classe en dehors de l'école pouvaient être organisées moyennant une vigilance renforcée. Par ailleurs, nous avons maintenu les mesures mises en place avant le passage au niveau d'alerte 4, à savoir s'assurer de la fermeture de tous les accès pendant les cours, renforcer le contrôle et la vigilance au moment des entrées et des sorties des élèves, éviter les grands rassemblements devant

l'école et autres mesures internes confidentielles, qui filtrent malheureusement parfois dans les médias et sont souvent très mal comprises.

Il serait dangereux, aujourd'hui, de baisser ce niveau de vigilance. Il faut toutefois faire preuve de l'intelligence nécessaire et éviter tout excès. Si toutefois excès il y a, mon administration s'en occupera.

M. le président. – Je rappelle que notre règlement limite le temps de parole et interdit l'utilisation de documents pour répondre à des questions d'actualité, à l'exception des documents contenant des chiffres.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – J'ai utilisé mon document à la seule fin de citer avec la précision requise la circulaire envoyée aux écoles. Sinon, je n'utilise jamais de document.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Le maintien du niveau 3 et les mesures de sécurité qui en découlent ne relèvent évidemment pas de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais le fait que certaines choses soient autorisées dans une école et pas dans l'autre inquiète les parents.

Je suis donc satisfaite de vous entendre dire que certaines écoles font peut-être de l'excès de zèle. J'entends que vous avez envoyé les recommandations d'usage aux écoles, notamment qu'elles doivent autoriser les sorties et qu'elles ne peuvent pas refuser l'entrée des élèves en raison de certains retards. Je suppose que ces recommandations figurent dans une circulaire. Il serait intéressant, notamment pour la FAPEO, que je puisse obtenir les références de cette circulaire.

4.3 Question de M. Georges-Louis Bouchez à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Censure journalistique sur Mons 2015»

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Je souhaite m'entretenir avec la ministre de la polémique existant autour du magazine hors-série *24h01* et du cas d'une journaliste qui a décidé de démissionner après que son article a été corrigé à son insu, selon elle, par les équipes de Mons 2015.

La Fondation a décidé de financer un magazine hors-série. Cette journaliste avait déjà modifié une première fois son article sur la base d'informations factuelles qui lui avaient été communiquées. Elle dit que cet article a été modifié à son insu, que l'on en a supprimé un paragraphe et fait en sorte de donner une image enjolivée de Mons 2015.

La position du rédacteur en chef du magazine est particulière. D'un côté, il dit que son indépen-

dance est absolue, mais, de l'autre, il dit qu'il n'est pas là pour descendre Mons 2015. Soit il peut dire les choses telles qu'elles sont, et son indépendance est absolue, soit il s'agit d'un publi-reportage – ce qui ne me pose aucun problème – mais, dans ce cas, il faut le signaler aux lecteurs.

Vous savez que Mons est une ville qui m'est chère. Le problème, c'est que cette affaire arrive en même temps que l'exposition sur les caricatures, où Jean Quatremer s'est plaint de la censure dont il a lui aussi été victime au niveau de ses textes. Je vous adresse cette question en tant que ministre de la Culture, mais elle aurait pu également s'adresser à M. Marcourt en tant que ministre des Médias.

Je souhaiterais connaître votre sentiment sur ces deux polémiques, les informations dont vous disposez à l'heure actuelle et les mesures éventuelles que vous comptez prendre pour éviter de telles difficultés à l'avenir. Cela ne donne pas une bonne image, mais, plus fondamentalement, cela pose une véritable question démocratique. Dans la culture aussi, il y a la liberté de la presse et la liberté d'expression et elles doivent être respectées, quels que soient les enjeux économiques qui sont sur la table.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je serai brève. Vous dites que vous pourriez aussi interroger M. Marcourt. Vous devez le faire, car je ne suis pas la ministre chargée de la déontologie journalistique bien que j'aie quelques idées à ce sujet. Je vous invite à poser la question au ministre compétent.

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Quelle belle manière de ne pas assumer ses responsabilités! (*Protestations*)

Je sais que le groupe cdH aime bien jouer au *Muppet Show* entre les applaudissements et les huées. Si l'on pouvait simplement avoir un débat démocratique, ce serait intéressant.

Quand un membre du gouvernement répond, il le fait au nom du gouvernement. Voilà déjà une drôle de manière de s'en sortir. (*Protestations sur les bancs du cdH*)

Madame Simonet, si vous voulez prendre la parole, il n'y a pas de problème: il y a des règles dans ce Parlement. (*Protestations*)

Quant à M. Fassi-Fihri, il est toujours là pour aboyer quand il faut défendre Mme Milquet. Chacun a besoin d'un petit chien, M. Fassi-Fihri est celui de Mme Milquet! On l'avait bien compris.

Si je peux en venir au fond: Madame la Ministre, vous êtes totalement compétente parce que vous êtes ministre de la Culture. Cela veut dire que vous subventionnez ces politiques, et vous avez très largement subventionné Mons 2015. Vous donnez donc de l'argent à une institution, mais vous ne vous souciez pas de la manière dont

l'argent est utilisé.

Je peux comprendre que certains partis soient dérangés quand on parle de liberté d'expression et que certains soient gênés aux entournures, mais, pour notre part, nous n'avons pas de difficulté. (*Protestations*)

Madame la Ministre, je constate que vous avez accordé plusieurs dizaines de millions d'euros à Mons 2015, mais la manière dont cet argent a été dépensé ne vous intéresse pas. Je vous avais déjà interrogée sur les dépenses du Manège et vous n'avez pas montré davantage d'intérêt et vous avez refusé de mettre en place un audit.

Je trouve très préoccupant pour les francophones de ce pays que leur ministre de la Culture et de l'Enseignement ne s'intéresse pas à l'utilisation faite de dizaines de millions d'euros.

4.4 Question de M. Laurent Henquet à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Réaction des directeurs face à des missions qui ne sont pas les leurs»

4.5 Question de M. Pierre-Yves Dermagne à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Réaction des directeurs au plan antifuites»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

M. Laurent Henquet (MR). – Je voudrais revenir sur l'organisation du CEB, épreuve certificative organisée depuis de nombreuses années, qui, depuis sa création, n'a jamais connu de problème de fuites, comme cela s'est passé l'année dernière pour les épreuves du secondaire.

Aujourd'hui, les nouvelles mesures imposées aux directions posent deux problèmes majeurs. Le premier concerne l'acheminement des copies et l'autre la photocopie des documents.

Par le passé, l'acheminement était assuré par les directeurs qui se rendaient, trois ou quatre jours avant l'examen, à l'endroit désigné, prenaient possession de tous les documents des quatre épreuves et retournaient dans leur établissement où ils pouvaient les trier, les classer et les distribuer aux instituteurs dans des conditions normales d'organisation et de sécurité. Aujourd'hui, on leur demande d'aller, le matin même de chaque épreuve, prendre possession des documents la concernant.

À la suite des réactions des directions des écoles de tous les réseaux, vous avez admis que les documents puissent être pris en charge la veille à 16 heures. Cependant, cela impose toujours aux directeurs de jouer quatre fois «au facteur»

puisqu'ils doivent se déplacer chaque jour.

Par ailleurs, si des fuites surviennent et que l'épreuve-bis doit être envoyée par courriel, elle devrait être photocopiée alors que toutes les écoles primaires ne disposent pas d'un parc informatique ou de photocopieuses, comme cela est le cas dans le secondaire. De plus, n'oublions pas que les portfolios sont assez importants.

En ce qui concerne la première remarque, les directeurs d'école vous demandent de faire livrer dans les établissements les différents documents, opération soutenue par les syndicats.

Souvent vous nous dites en commission que vous êtes à l'écoute des acteurs de terrain et je voudrais donc savoir si, dans le cas qui nous occupe, vous allez joindre le geste à la parole et suivre leurs recommandations.

M. Pierre-Yves Dermagne (PS). – Madame la Ministre, une fois n'est pas coutume, je ferai mienne la question posée par M. Henquet qui relaie les préoccupations et les craintes de ces directeurs d'école.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je m'interroge sur la cohérence de nos travaux et des décisions que nous prenons collectivement dans cette Assemblée, notamment à la suite des fuites. Les fuites ont certes touché le CE1D, mais demain, elles pourraient toucher le CEB. Dire qu'il ne faut pas prendre des mesures parce que le CEB n'a jamais été visé n'est pas un argument pertinent. Il y a un an, personne n'aurait imaginé les fuites survenues pour le CE1D.

Si je me souviens bien, un groupe de travail a remis un rapport adopté à l'unanimité par cette Assemblée. Ce rapport démontrait que les mesures de sécurité étaient insuffisantes et que les procédures devaient être renforcées. Je partage ce point de vue. Il recommandait encore de rendre les questionnaires accessibles le plus tard possible et d'éviter le dépôt dans les établissements scolaires. Il soulignait la nécessité de concevoir une épreuve *bis* numérique qui, en cas de fuite, serait transmise électroniquement dans les écoles de manière à éviter une annulation. Prétendre aujourd'hui le contraire à cause de quelques émois et fustiger dans trois mois notre imprévisibilité si un tel problème se répète me paraît contradictoire.

Un projet de décret, qui se conforme aux recommandations unanimes du Parlement, sera présenté dans une semaine en commission. Il prévoit des nouvelles dispositions qui, effectivement, exigeront un effort de chacun. Les premiers qui doivent en fournir sont les inspecteurs et les fonctionnaires de la Fédération qui devront se lever très tôt pour participer à la distribution et au contrôle des épreuves. Ces prestations complémentaires seront très importantes. Pour l'instant, ils ne manifestent pas.

L'administration, le Parlement, les écoles,

nous sommes tous responsables de la qualité et de la confidentialité de nos épreuves. Nous devons nous assurer que le CEB se déroule dans les meilleures conditions. L'émoi me semble surprenant.

Je veux bien que des firmes privées assurent la distribution...

M. le président. – Merci de conclure, votre temps de parole est écoulé.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – ... mais cette distribution coûte de l'argent. Il faut donc savoir si nous voulons utiliser le budget de l'enseignement à cette fin.

Les mesures concrètes doivent faire l'objet d'un arrêté. Nous sommes en train d'y travailler. Je ne veux pas prendre des mesures inefficaces et ingérables pour les directeurs. Nous discutons pour trouver des mesures équilibrées, mais nous devons tous être responsables.

M. Laurent Henquet (MR). – Nous ne sommes pas en train de nous contredire. Lorsque nous avons débattu des mesures, nous avons posé une condition: elles ne devaient pas constituer une charge supplémentaire pour les directions.

Les fuites ont eu lieu dans l'enseignement secondaire. Les directeurs du primaire n'ont pas tous une voiture pour aller chercher les documents.

Je rappelle qu'il n'y a jamais eu de fuite dans le primaire et que les écoles rurales doivent parfois gérer quatre ou cinq implantations distantes de plusieurs kilomètres, ce qui représente plus de 30 kilomètres et plus une heure pour la distribution. Comment voulez-vous, dans ces circonstances, que les épreuves commencent partout au même moment, comme cela est imposé actuellement?

Pour les directeurs, il convient que vous fassiez livrer les documents dans les écoles. Vous êtes au gouvernement et il vous incombe de dégager les fonds si vous voulez trouver une solution.

Il est difficile pour les directeurs d'exercer leur fonction à temps plein, d'être en même temps éducateur à temps plein, agent administratif à temps plein, comme vous le leur demandez aujourd'hui, et en plus d'exercer occasionnellement la tâche de facteur!

Je vous demande d'être attentive aux demandes de celles et de ceux qui font l'école au quotidien et vous serez ainsi cohérente dans vos discours.

M. Pierre-Yves Dermagne (PS). – Je remercie la ministre pour sa réponse.

Loin de moi l'idée de mettre en cause le travail qui a été effectué dans les commissions et lors des séances plénières de ce Parlement, mais, à la suite du mauvais feuilleton de juin dernier, j'estime que les préoccupations de ces directeurs,

relayées par la presse, sont légitimes.

Je pense notamment aux directeurs d'écoles en zones rurales où les réalités sont différentes des implantations situées en ville ou dans de plus grosses agglomérations. Ces préoccupations doivent être entendues. Je me réjouis de vous entendre dire que, dans la réflexion qui présidera à la rédaction de l'arrêté, vous tiendrez compte de ces réalités différentes, étant entendu que certaines difficultés sont surmontables et d'autres plus compliquées pour lesquelles il faudra trouver une solution précise.

4.6 Question de Mme Christie Morreale à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Difficulté de trouver des places dans le spécialisé»

Mme Christie Morreale (PS). – Madame la Ministre, le 4 février, une maman a entamé une grève de la faim parce que son enfant de 7 ans lourdement handicapé ne trouvait pas d'établissement scolaire. Je sais que la situation a depuis été rétablie, notamment après des contacts entre la famille et votre département. Néanmoins, à travers cet exemple emblématique, j'aurais voulu soulever les problèmes de plusieurs ordres que rencontrent les familles d'enfants polyhandicapés.

Il y a d'abord le manque de places dans le spécialisé, particulièrement pour les enfants polyhandicapés et les enfants autistes. Se pose aussi la question de l'encadrement de ces enfants qui devrait être plus important et une meilleure adaptation aux normes actuelles. Et enfin, la détresse des parents qui ne savent pas à quelle porte aller frapper pour trouver un établissement scolaire adapté au handicap de leur enfant.

Des solutions existent sans doute. Le spécialisé accueille nombre d'enfants qui ne devraient pas s'y trouver. Nous l'avons encore été évoqué ce matin à l'occasion du débat sur la pauvreté: c'est souvent en raison de situations socioéconomiques que des enfants sont envoyés dans le spécialisé. Il faudrait arriver à les en faire sortir – un premier pas a été fait en juin, il faudrait franchir encore d'autres – en renforçant les conditions de l'entrée dans le spécialisé. C'est une première chose à faire, l'intégration doit fonctionner au maximum.

Il faudrait aussi poser la question du capital périodes. À l'époque, le ministre Dupont avait porté le capital périodes de 95 à 97 %. Pourquoi ne pas le porter à 100 %? Les 3 % ainsi gagnés pourraient être répartis dans cet enseignement. La coordination entre les différents services a aussi son importance pour apporter une réponse spécifique à ces parents. Je pense notamment à PHARE (Personne Handicapée Autonomie Retrouvée) et à l'AWIPH (Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées).

Madame la Ministre, quelles solutions envisagez-vous pour ces situations dramatiques?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Nous sommes en contact avec la maman de cet enfant. Nous avons avec elle un rendez-vous qu'elle a reporté fin de cette semaine. Son enfant est actuellement scolarisé dans une école et est suivi par un centre de la COCOF. Momentanément sous certificat médical, il pourra réintégrer l'école dès qu'il sera guéri. Pour la rentrée prochaine, nous cherchons l'établissement qui conviendrait le mieux à son cas. Il est donc pris en charge et je ne doute pas que sa situation trouvera une issue positive.

Par ailleurs, en septembre prochain, nous ouvrirons à Bruxelles un établissement scolaire pour autistes. C'est une première. Nous sommes déjà en contact avec plus de quarante-cinq familles. Cette initiative importante était attendue depuis longtemps.

Enfin, différentes questions, telles que le nombre excessif d'enfants à indice socioéconomique faible qui se retrouvent dans l'enseignement spécialisé ou celle des enfants transfrontaliers, notamment français, qui nous coûtent 36 millions par an – font l'objet de réflexions et de négociations dans la perspective des réformes en cours dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Mme Christie Morreale (PS). – La création de places pour enfants autistes est une bonne nouvelle, car elle correspond à une demande.

Le Pacte d'excellence devra en effet dégager des solutions afin de résoudre ces problèmes et situations dramatiques. Nous pourrions en citer beaucoup d'autres. Je pense à cette mère de famille qui ne trouve pas de place pour son enfant et décide au bout du compte de l'inscrire dans l'enseignement à distance. L'administration n'est prête à accepter cette solution que si l'enfant est couvert par un certificat médical. Pourtant, cet enfant n'est pas malade, mais porteur de handicap.

La mère doit donc elle-même faire des démarches et frapper à toutes les portes.

Le défi d'une société inclusive est d'essayer de légiférer en partant de la situation des plus faibles afin que ces personnes, qui vivent des situations difficiles, ne soient pas laissées à elles-mêmes sans trouver de solutions.

Il faudrait sans doute également examiner la question de l'autonomie de l'enseignement spécialisé afin de s'adapter davantage aux besoins de l'enfant et non au handicap lui-même. Les jeunes porteurs d'un même handicap n'ont pas forcément tous les mêmes besoins. Il serait peut-être intéressant de varier les places en fonction de cela. Nous reviendrons certainement sur le sujet en commission.

4.7 Question de M. Jacques Brotchi à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Avenir de la formation en soins infirmiers dans le secondaire professionnel complémentaire»

M. Jacques Brotchi (MR). – Comme vous le savez, un texte a été déposé sur la table du gouvernement afin de passer à une formation de quatre ans pour obtenir le titre d'infirmier responsable de soins généraux en haute école. Par contre, à ma connaissance, rien n'est prévu pour l'obtention du titre de bachelier.

À l'heure actuelle, une quinzaine d'établissements préparent à cette filière et ne savent que répondre aux futurs étudiants qui se pressent à leurs journées portes ouvertes. De même ils ne savent que dire aussi aux enseignants ou aux parents et se demandent ce qui va se passer l'année académique prochaine. Par ailleurs, il faut également tenir compte de l'avis des infirmières qui refusent une formation au rabais. Nous sommes donc face à une situation délicate. Ma question porte essentiellement sur la filière brevetée qui existe toujours et devrait sans doute être modifiée à la suite de la directive européenne 2005/34/CE, entrée en vigueur le 18 janvier de cette année.

Madame la Ministre, des modifications du cursus sont-elles prévues? Quelles instructions vont recevoir les professeurs? Que dire aux étudiants? Envisagez-vous de déposer un texte en ce sens sur la table du gouvernement?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Le texte a été déposé le 3 février. Nous avons prévu, les ministres Simonis, Marcourt et moi-même, les modalités d'application de la directive européenne, compte tenu de nos compétences respectives.

Des sessions d'information et de sensibilisation seront organisées dans l'enseignement secondaire. Pour rencontrer les exigences de la directive, nous avons transformé certains programmes. Certains stages prévus en première, deuxième ou troisième année sont remplacés par des cours techniques. Nous avons donc répondu aux conditions de contenu de la directive. Nous avons également dû revoir la longueur et les exigences des stages, notamment en troisième année. Nous avons prévu des passerelles vers l'enseignement supérieur et vers d'autres formations. Les décisions ont été prises après concertation avec le secteur. Nous attendions l'arrêté pour diffuser l'information dans tous les établissements. Ce sera fait dans les prochaines semaines. Nous avons agi en phase avec nos collègues néerlandophones et avec le cabinet de Mme De Block.

M. Jacques Brotchi (MR). – Je vous remer-

cie, Madame la Ministre, pour ces précisions.

J'espère que vous arriverez à faire passer 4 600 heures de cours, dont 2 300 heures de stages dans le cadre de la filière brevetée. Je présume que vous savez d'ores et déjà que répondre aux associations d'infirmières qui envisagent différemment la formation de leur métier.

4.8 Question de M. Patrick Prévot à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Réunion du Comité de concertation du Cinéma»

M. Patrick Prévot (PS). – Le Comité de concertation du cinéma et de l'audiovisuel s'est réuni le vendredi 19 février. Plusieurs sujets ont été abordés. Des modifications du dispositif d'aide aux opérateurs ont été envisagées. Quelles sont les modalités de concertation mises en œuvre avec le secteur? Comme vous le savez fort bien, celui-ci devra faire face à de nombreux défis dans les semaines, mois et années à venir. Une concertation de tous les instants est nécessaire pour mener à bien ces réformes.

Pouvez-vous nous assurer que vous comptez toujours vous appuyer un groupe de travail pour accomplir ces réformes? Dans l'affirmative, quel est le calendrier prévu?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Si rien ne figurait à l'ordre du jour, on dirait que nous n'avons pas de projet. Heureusement, tel n'est pas le cas, puisqu'une réforme du décret relatif à l'aide au secteur cinématographique est en cours, en parfaite collaboration avec ledit secteur. Une première phase concernait la réforme des aides à la diffusion. Elles ont été récemment adaptées par arrêté, à la demande du secteur, pour éviter les effets pervers et mieux diffuser les films belges auprès du public francophone. Nous travaillons sur la fixation d'un calendrier et à l'amélioration du décret relatif au monde cinématographique.

Lors de cette séance plénière, il a été proposé qu'un groupe de travail, réunissant les acteurs du secteur ainsi que les représentants de l'administration et de mon cabinet, produise une note pour le 15 avril. Je pourrai vous en dire davantage à ce moment-là, lorsque j'aurai entendu ses propositions.

M. Patrick Prévot (PS). – Je vous remercie pour votre réponse rassurante. Comme je le disais, ce secteur, qui devra prochainement relever de nombreux défis, mérite une concertation digne de ce nom. J'entends que le groupe de travail sera composé de membres de votre cabinet, mais aussi d'acteurs de l'ensemble du secteur, et qu'une note nous parviendra pour le 15 avril. Je reviendrai vers vous après cette date.

4.9 Question de Mme Carine Lecomte à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Mypension.be, profs non admis»

Mme Carine Lecomte (MR). – En collaboration avec l'Office national des pensions, le gouvernement fédéral a récemment mis en ligne un outil informatique, mypension.be. Il permet à chacun de connaître avec précision l'âge auquel il pourra partir à la pension.

Hélas, cet outil ne fonctionne pas pour les enseignants de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Interrogée, l'Administration de l'enseignement répond qu'elle n'encode que les données des enseignants qui ont sollicité le départ à la pré-pension. Manifestement, elle ne peut encoder les données de tous les enseignants.

Pareille situation est due à un choix politique, à des priorités fixées précédemment. Il en résulte que seule une minorité d'enseignants peut utiliser cet outil.

Confirmez-vous lesdites priorités, qui ne permettent pas à la majorité des enseignants de consulter ce site? Pourquoi priver les enseignants d'un outil offert par le gouvernement fédéral? Quand toutes les données nécessaires seront-elles transmises à l'administration fédérale?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Quand nous avons appris, mes collègues et moi, que notre administration, pourtant au courant depuis 2011, avait encodé 18 000 fiches alors qu'il fallait le faire pour plus de 100 000 enseignants, nous n'avons pas été contents. Cette faute doit absolument être réparée, mais six ans, hélas, c'est long!

Nous devons parer au plus pressé et à tout le moins répondre d'urgence à ceux qui en ont le plus besoin. Nous avons exigé des engagements très fermes de l'administration, pour lesquels le gouvernement va prendre des décisions dans les jours qui viennent. Nous allons nous assurer que dans le courant de l'année 2016, le site fournira les données indispensables aux personnes qui voudront, devront ou souhaiteront prendre une DPPR à partir de 2017. Par ailleurs, nous allons demander un plan dans les meilleurs délais pour que chacun puisse obtenir les informations dont il a besoin. Cette carence administrative aurait dû être évitée.

Mme Carine Lecomte (MR). – Je remercie la ministre de sa réponse. Cette carence administrative met à mal le principe d'égalité de traitement entre les enseignants.

Vous annoncez que vous allez donner un coup d'accélérateur. Il y a en effet lieu de le faire afin de remédier à cette situation pour le moins discriminatoire.

4.10 Question de M. Olivier Maroy à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «La série La trêve sur la RTBF»

M. Olivier Maroy (MR). – *La Trêve* a réalisé un véritable carton dimanche soir sur *La Une* avec 27 % de parts de marché et 477 000 téléspectateurs en moyenne qui ont été séduits par cette fiction 100 % belge. Celle-ci est de très grande qualité avec une bonne intrigue, un casting de choix, mais aussi une réalisation au top. C'est la RTBF comme on l'aime: audacieuse et soucieuse de soutenir les productions fabriquées entièrement chez nous. C'est aussi une belle réussite pour le Fonds pour les séries belges qui associe la RTBF et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il y a toutefois un bémol: les incessantes coupures de publicité. Beaucoup de téléspectateurs s'en sont plaints sur les réseaux sociaux qui ont été envahis par les remarques cinglantes. Certes, la limite de douze minutes par heure n'a pas été franchie. Certes, la RTBF a reconnu que la première coupure de pub était intervenue trop tôt, après quinze minutes seulement. Mais le plus inquiétant, c'est que la RTBF a ajouté que le succès de la diffusion des premiers épisodes dimanche soir va sans doute conduire à une augmentation du nombre de publicités au cours des prochaines semaines.

Monsieur le Ministre, ne faudrait-il pas une nouvelle fois revoir les critères de volume de la publicité à la RTBF? Ne pensez-vous pas que cette invasion de publicité – certains parlent d'overdose – risque de gâcher une belle idée? La RTBF a enfin réussi à proposer sur une production de qualité qui va peut-être ouvrir la voie à d'autres. Gagner des recettes publicitaires, mais perdre du public, ce serait contraire à l'objectif que nous poursuivons tous.

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Je vous remercie d'avoir salué la diffusion, dimanche, par la RTBF, du premier épisode de la série *La Trêve*. C'est le fruit d'un long travail visant à accroître la production propre. Nous savons que seules cette dernière et la différenciation permettent de maintenir l'audience du service public face à la concurrence, notamment celle des pays étrangers.

Vous avez abordé ce problème, reconnu par tous, de la publicité arrivée très rapidement, après seize minutes et quelques secondes pour être précis. Cela ne s'est pas produit à la demande de la RTBF, mais en concertation avec le réalisateur pour tenir compte de l'intrigue et pour ne pas couper la série à un moment encore plus dommageable pour comprendre la suite de son déroulement.

À l'avenir, la RTBF tiendra compte des réactions des téléspectateurs, qui ont effectivement mal ressenti cette coupure précoce dans la série. Cependant, les contraintes budgétaires sont telles que la RTBF doit valoriser au mieux ses émissions en prenant les demandes de publicité en considération.

La RTBF respecte les plafonds. Elle veillera à conserver un bon équilibre. Il serait préjudiciable à chacun que des téléspectateurs se privent de la série en raison d'une overdose de publicité.

M. Olivier Maroy (MR). – Un ministre socialiste cautionne l'invasion publicitaire. Au Parlement wallon, le groupe PS salue la ville de Grenoble au motif qu'elle a banni la publicité. C'est quasiment de la schizophrénie.

Douze minutes de publicité à l'heure, avec un maximum de trente minutes entre 19 et 22 heures, c'est la *Nuit des publivores*, plus de la télévision! Nous en sommes au stade de l'indigestion. Le cas de *La Trêve* n'est qu'un exemple. Dans les *blind auditions* de *The Voice*, cinq coupures publicitaires, plus le placement de produits!

Prenez des magazines d'information comme *Questions à la Une* qui sont coupés par de la publicité. On arrive vraiment à une indigestion. La publicité est un mal nécessaire, certes, mais attention aux effets secondaires.

Pour le reste, je me réjouis du succès quantitatif et qualitatif de *La Trêve*. Cette réussite prouve que nous aurions tout à gagner à soutenir et investir dans la création de formats TV, comme le fait la Flandre depuis plus de vingt ans. Cela a permis de créer un secteur porteur de 10 000 emplois. Je vous ai interpellé plusieurs fois à cet égard en commission. J'espère que le succès de *La Trêve* saura vous convaincre de la pertinence d'une action plus volontariste dans le soutien de la production TV, «made chez nous».

4.11 Question de M. Nicolas Martin à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Courrier du 9 février adressé par le ministre aux directeurs des télévisions locales»

M. Nicolas Martin (PS). – Nous restons dans le domaine des médias, mais je souhaite évoquer la situation d'autres opérateurs, en l'occurrence les télévisions locales et communautaires. On le sait, cette situation est préoccupante à bien des égards. Songeons notamment à Télé Mons Borinage, en pleine discussion sur sa restructuration ou aux annonces faites quant à la situation financière de la télévision carolorégienne TéléSambre.

Nous en avons déjà discuté à plusieurs reprises en commission – on connaît votre préoccupation en la matière. Nous avons souhaité, à plusieurs reprises, que soit lancée une discussion avec les opérateurs de distribution VOO et Proximus, pour faire en sorte que l'accès aux télévisions locales puisse être renforcé, notamment par un positionnement plus favorable en matière de numérotation. En effet, la situation actuelle marginalise quelque peu ces télévisions locales en les renvoyant très loin dans la numérotation, souvent même derrière les télévisions de l'ensemble des pays de l'Union européenne, voire d'autres continents.

Il semblerait que vos démarches portent leurs fruits puisqu'un accord serait à portée de main, selon les informations qui nous sont parvenues.

Dès lors, êtes-vous en mesure de nous annoncer aujourd'hui les résultats de ces discussions avec les deux opérateurs existants, VOO et Proximus?

Pourriez-vous nous informer sur vos intentions et la sensibilisation que vous ne manquerez certainement pas d'entreprendre auprès du nouvel opérateur annoncé, à savoir Mobistar, afin qu'il soit, lui aussi, attentif à la valorisation de la télévision locale?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – La problématique de la numérotation des télévisions locales était pendante depuis l'émergence des décodeurs et j'ai privilégié la voie de la concertation plutôt que celle de l'imposition décrétole.

Proximus avait déjà décidé d'octroyer le numéro 10 aux télévisions locales. Chez VOO, la négociation vient d'aboutir et le numéro 11 pourra être attribué, probablement à partir de fin avril, le 11 étant le numéro par défaut, car la box .évason offre la possibilité d'une renumérotation.

On ne s'est pas contenté d'attribuer un numéro unique à chaque télévision locale. À partir de septembre, les télévisions locales seront disponibles sur VOOmotion, qui permet de regarder les chaînes de VOO sur une tablette ou un ordinateur.

Par ailleurs, il sera possible, à partir de 2017, de regarder l'ensemble des télévisions locales sur n'importe quel téléviseur implanté en Fédération Wallonie-Bruxelles. Monsieur le Ministre-Président, vous pourrez donc regarder en Wallonie picarde TV Lux par exemple, à condition que ce soit sur VOO.

Proximus a la volonté de proposer, à partir de l'année prochaine, des vidéos à la demande qui seront également ouvertes aux télévisions locales. Comme vous le savez, les télévisions locales ont toutes accepté d'établir un protocole sur une diffusion globale du territoire, ce qui est aussi une avancée.

Dernier point à propos des nouveaux entrants: ils viennent d'arriver, mais nous allons prendre contact avec eux pour que les dispositions prises par les deux grands opérateurs soient également étendues aux nouveaux entrants.

M. Nicolas Martin (PS). – Je remercie le ministre pour sa réponse. Je note une évolution significative en termes de soutien aux télévisions locales.

Il me semble important de soutenir les télévisions locales, facteurs de cohésion identitaire en ce qui concerne nos bassins régionaux et en termes d'accès à l'information de proximité. Le fait que les dispositifs puissent être renforcés en termes d'échanges, d'accès aux programmes à l'échelle de l'ensemble de la Wallonie et de Bruxelles est une avancée significative, tout comme l'accès aux programmes à la demande.

Quant à la box évason, à défaut de pouvoir nous évader de ce Parlement cet après-midi, je prends note de vos recommandations pour pouvoir le faire à domicile grâce à la disposition concernée.

4.12 Question de M. François Desquesnes à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Bugs rencontrés sur le site mypension.be»

M. François Desquesnes (cdH). – Disons-le sans détour: la situation sur le site mypension.be est tout simplement inacceptable pour les enseignants de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les enseignants, qu'ils soient en promotion sociale ou dans l'enseignement supérieur, secondaire ou fondamental, ne peuvent actuellement pas savoir à quelles conditions et quand ils pourront solliciter des aménagements de fin de carrière. Cette situation est problématique pour les enseignants dans la mesure où elle concerne leur qualité de vie. Elle a aussi des répercussions sur la qualité de l'enseignement et sur l'organisation des écoles puisque les départs et arrivées d'enseignants sont liés aux disponibilités précédant la pension de retraite (DPPR). Enfin, il y va de la crédibilité de notre Fédération Wallonie-Bruxelles.

Monsieur le Ministre, vous pouvez corriger le tir et faire en sorte que les enseignants, et prioritairement ceux qui ont atteint l'âge de 50 ans, puissent consulter leurs données sur mypension.be et ainsi préparer leur fin de carrière dans de bonnes conditions et en toute sérénité, à l'instar de leurs collègues du Nord du pays.

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – J'ai l'impression d'avoir déjà entendu cette question au cours de cette même séance et la

vice-présidente du gouvernement a déjà donné quelques éléments de réponse à Mme Lecomte. Un gouvernement étant collégial, vous ne vous étonnez pas que je me réfère aux éléments qu'elle a fournis. De plus, elle est membre de votre formation politique.

Cela dit, lorsqu'elle et moi avons découvert dans la presse la situation des enseignants, «nous n'avons pas été contents», comme elle l'a dit tout à l'heure en termes diplomatiques. Pour ma part, je suis purement et simplement furieux.

Nous avons effectivement pris les choses en main, d'abord – et c'était bien avant le problème – en demandant à nos services une évaluation des charges de travail de l'administration en général. De plus, le gouvernement examinera, la semaine prochaine, une série de propositions concrètes, d'une part, pour répondre en urgence à la situation dans certaines régions et, d'autre part, pour élaborer une politique pour les moyen et long termes. La correction s'effectuera avec les moyens dont je dispose, à savoir le budget voté par la majorité dans ce Parlement. C'est donc à l'intérieur de ce budget que je devrai aussi dégager les moyens pour rencontrer ces priorités en urgence. Je le ferai en toute collégialité et j'espère bénéficier du soutien de tous mes collègues ministres.

M. François Desquesnes (cdH). – Je remercie le ministre du Budget et de la Fonction publique pour ses engagements, qui renforcent ceux pris par Mme Milquet, ainsi que, sans doute, par Mme Simonis et M. Marcourt chargés respectivement de l'enseignement de promotion sociale et de l'enseignement supérieur, également concernés par cette situation. Je ne puis que me réjouir du fait que le gouvernement décide de répondre de manière forte et efficace dans les meilleurs délais à cette situation préoccupante, en commençant par l'ensemble des enseignants qui ont atteint l'âge de 50 ans.

4.13 Question de Mme Marie-Dominique Simonet à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Discrimination de genre dans les kots»

Mme Marie-Dominique Simonet (cdH). – Plusieurs propriétaires de «kots» dans les campus et cités universitaires réserveraient ceux-ci aux filles. Cela s'apparente à de la discrimination. Les stéréotypes présents dans les médias présenteraient les filles comme étant plus studieuses, plus calmes et plus propres que les garçons.

Avez-vous déjà reçu des plaintes sur la question? L'Institut interfédéral de l'égalité des chances, désormais appelé «Unia», vous aurait-il transmis des informations en ce sens? Quelles mesures peut-on prendre pour mieux informer les

étudiants sur leurs droits en matière de logement et singulièrement en matière de genre dans le logement? Pouvez-vous, le cas échéant de concert avec M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, développer, de manière générale, des actions afin de promouvoir l'égalité des chances et des genres dans les campus?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Comme vous, j'ai visionné le reportage télévisé en question. Je tiens tout d'abord à faire observer que c'est l'Institut pour l'égalité entre hommes et femmes qui est ou doit être saisi de ce signalement et non pas l'Unia.

Les chiffres en 2014 comprennent deux dossiers de signalement en cours auprès de l'Institut, l'un en Flandre, l'autre en Fédération Wallonie Bruxelles ainsi qu'une condamnation d'une agence immobilière flamande sur la base d'une plainte. Ces chiffres ne sont, bien entendu, pas révélateurs de l'ampleur du phénomène.

Nous sommes face à une discrimination pure et simple, de sexisme pur et dur et de recul de la mixité en ce compris dans le logement.

Nos actions au niveau des organisations de jeunesse et des centres d'information consistent à ce qu'ils dénoncent tous les cas de discrimination et accompagnent les jeunes dans leur signalement vers l'Institut.

Avec mon collègue M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, nous travaillons sur la rédaction d'un plan intitulé «diversité dans les médias» et qui comprend, entre autres, un baromètre, une boîte à outils, des sensibilisations et des formations spécifiques. Mais nous pourrions également envisager des actions plus précises de sensibilisation au sein des campus et, à cet égard, j'ai pris bonne note de votre proposition.

Mme Marie-Dominique Simonet (cdH). – Les chiffres ne laissent pas apparaître la réalité de terrain. Mais il existe cependant un suivi.

Il vaut mieux prévenir et informer les étudiants via les organisations de jeunes ou les cercles d'étudiants plutôt que de laisser s'exercer les règles du droit civil. Nous avons affaire à de jeunes adultes qui peuvent être démunis.

Dans l'enseignement en général et singulièrement dans l'enseignement supérieur, il faut permettre à tous nos étudiants, garçons et filles, d'avoir un accès aux kots qui soit aisé, budgétairement équitable et sans discrimination. Nous ne pouvons bien sûr pas empêcher les étudiants de se regrouper si tel est leur choix, mais en l'occurrence il ne s'agit pas de cela.

5 Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 3 décembre 2015 entre la Communauté française et la Région wallonne, habilitant les Comités d'acquisition wallons à réaliser des opérations patrimoniales pour le compte de la Communauté française et des entités qui en dépendent (doc. 231 (2015-2016) nos 1 et 2

5.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret.

La discussion est ouverte.

Mme Poulin, rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Flahaut.

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Je voudrais remercier le président et les membres de la commission qui ont travaillé rapidement et avec un large consensus pour faire corriger cette erreur survenue à la suite de la loi sur les réformes institutionnelles, la sixième réforme de l'État.

Une série de questions ont été posées par M. Knaepen lors de la discussion et j'avais promis d'y apporter les réponses au cours de cette séance, mais je propose de lui remettre les réponses précises par écrit et de les joindre au rapport. Nous ne ferons ainsi pas perdre de temps à l'assemblée.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare la discussion close.

5.2 Examen et vote de l'article unique

M. le président. – Nous passons à l'examen de l'article unique. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, l'article est adopté.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

6 Débat thématique: «Brexit»

6.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle le débat thématique sur le «Brexit».

Je vous rappelle les temps de parole appliqués à ce débat: cinq minutes par groupe politique reconnu, dix minutes pour la réponse du ministre-président et deux minutes pour les répliques.

La discussion est ouverte.

La parole est à M. Martin.

M. Nicolas Martin (PS). – Voici une soixantaine d'années, une poignée d'hommes d'État a imaginé un projet d'une incroyable audace, unique en son genre, à rebours de tout ce qui avait été fait jusqu'alors dans l'histoire et dans le monde. Ces pères fondateurs ont uni des pays déchirés par la guerre. Ils ont surmonté la rancune et même la haine alors communément rependues dans leurs populations respectives. Ils ont doté leurs six pays d'un projet et d'institutions communes avec un objectif majeur: bâtir une paix durable et mettre un terme aux conflits guerriers qui étaient jusqu'alors le lot commun des Européens.

En agissant de la sorte, ils ont donné naissance au rêve européen incarné par un socle de valeurs non négociables. Des valeurs de démocratie, de liberté et de solidarité qui ont traversé les époques et qui ont agi comme des phares, attirant vers elles toutes celles et tous ceux qui en étaient éloignés. C'est ainsi que progressivement de nombreux pays se sont joints aux six fondateurs dans un processus qui semblait alors irrévocable et qui assurait à tous ceux qui s'y joignaient paix, stabilité et prospérité.

Dans ce long et laborieux cheminement, seule la volonté inébranlable d'hommes d'État, pour qui le projet collectif importait plus que les intérêts particuliers, a permis de surmonter les obstacles et de fixer des objectifs toujours plus ambitieux.

Cette histoire, notre pays l'a écrite depuis ses débuts, ce qui lui confère une responsabilité singulière, lui qui abrite les institutions européennes et qui mieux que tout autre symbolise intrinsèquement l'esprit européen. C'est donc animé de ce sens des responsabilités que nous avons assisté ce week-end à un spectacle affligeant.

L'audace, le courage et la grandeur d'âme des pères fondateurs ont fait place à la médiocrité, au calcul politicien et au reniement des valeurs. Ce week-end, les citoyens européens ont ainsi assisté incrédules à une marche en arrière sans précédent dans la construction européenne dans le seul but de répondre aux exigences d'un premier ministre britannique tombé dans le piège de ses propres promesses électorales.

À l'heure où la crise continue d'affaiblir notre économie, alors que des conflits majeurs se déroulent aux portes de l'Union européenne et font des milliers de morts et déplacent des millions d'hommes et de femmes, à l'heure où la menace terroriste est un danger de tous les instants, le sommet européen a mobilisé l'énergie de vingt-huit chefs d'État et de gouvernement pour

répondre aux calculs politiques d'un des leurs.

Non content d'avoir détourné tant qu'il a pu la construction européenne de ses objectifs de base, le Royaume-Uni, qui ne l'est d'ailleurs pas tellement sur cette question – regardez la position de l'Écosse –, a donc voulu porter l'estocade en remettant en cause à la fois la libre circulation des personnes, la solidarité et la protection sociale des travailleurs exerçant sur son territoire et même la zone euro, dont il ne fait pas partie, mais dans la gestion de laquelle il veut s'immiscer.

Ce qui s'est passé ce week-end n'est pas simplement un énième épisode d'une longue série de compromis, c'est un tournant dans l'histoire de la construction européenne. Car, à travers le chantage britannique, c'est tout le projet européen qui vacille, à une époque où certains pays situés plus à l'est ont eux-mêmes entrepris de renier les valeurs qui les ont pourtant fait adhérer à l'Union européenne. Ces pays mettent tout en œuvre pour déstabiliser le projet européen qui leur a pourtant permis de se reconstruire sur les plans tant démocratiques qu'économiques après la chute du mur de Berlin. Avec ces gouvernements ultraconservateurs et antieuropéens, l'exception britannique risque de ne plus l'être très longtemps.

Bien sûr, d'aucuns diront que le texte de l'accord permet aux pays qui le souhaitent de s'engager dans une intégration plus poussée. Mais ne soyons pas dupes: celle-ci sera plus ardue que jamais malgré des besoins criants, que ce soit en matière d'union bancaire ou de régulation de la zone euro. À ce titre, je souhaiterais d'ailleurs saluer ici la position qui a été adoptée par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue du sommet du week-end dernier.

Aux yeux du groupe socialiste, il est plus important que jamais de rappeler notre attachement au projet européen, à condition bien sûr de le distinguer de la pertinence des choix politiques qui sont effectués tantôt par la Commission, tantôt par le Conseil.

Pour nous, l'Europe a besoin d'intégration. Elle doit plus que jamais se renforcer, notamment sur les plans politique, social, fiscal et régaliens – la sécurité et les affaires étrangères. Dans ce sens, la démarche des six pays fondateurs, à l'initiative du ministre italien des Affaires étrangères, est une éclaircie dans un ciel pourtant bien obscur. Nous sommes en effet convaincus que seules la volonté et la détermination d'un noyau dur de pays fortement imprégnés de valeurs européennes pourront faire avancer l'Union vers une plus grande intégration.

Monsieur le Ministre-Président, que pensez-vous de cette initiative? A-t-il été à ce stade associé à la démarche qui a été portée au nom de la Belgique par le ministre des Affaires étrangères? Dans la perspective de la réunion qui se tiendra prochainement à Bruxelles et rassemblera ces six pays, la Fédération Wallonie-

Bruxelles sera-t-elle impliquée d'une manière ou d'une autre dans le cadre d'une concertation entre entités fédérées et pouvoir fédéral?

M. le président. – La parole est à M. Crucke.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je suis très heureux de voir M. Martin se ranger dans le camp de M. Renzi. J'espère d'ailleurs que cette position peut nous réunir dans ce parlement, toutes familles politiques confondues. Je dis «heureux» parce qu'il fut un temps où M. Fabius demandait aux Français de voter contre la Constitution européenne. Or il est aujourd'hui pour ainsi dire le numéro deux en France. Comme quoi, on peut changer d'avis.

Cependant, vous ne trouverez pas ce genre d'attitude chez les libéraux. Nous sommes résolument pro-européens, peut-être davantage aujourd'hui encore qu'hier. Certains rêvent de voir l'Europe et la Commission européenne disparaître et le parlement européen réduit au silence. Ils s'imaginent que tout ira mieux ensuite. Nous, nous pensons exactement le contraire. D'autres souhaitent un retour à l'État-nation avec sa monnaie, sa législation et ses problèmes locaux. Cela ramènera une forme de nationalisme nauséabond que d'aucuns appellent de leurs vœux. Sans doute, mais pas les libéraux! Jamais! Nous sommes libéraux parce que nous pensons que nous sommes plus forts ensemble dans une Europe unie.

Face à ce choix de certains Britanniques, le Royaume-Uni est divisé, mais l'Écosse se prononce clairement comme nous pour l'Europe. Espérons que d'autres la suivent. En voyant ce petit jeu des Britanniques – retenez-moi où je saute – on peut se demander qui a le plus à perdre. C'est ce qui ressort de tout ce débat. Qui sera le plus sanctionné en cas de Brexit? Les Britanniques eux-mêmes! Un jour peut-être devons-nous les remercier d'avoir, sur un sujet aussi capital, réveillé l'Europe. On ne quitte pas le bateau dès qu'il y a un problème, comme les rats.

Il y a des problèmes en Europe, c'est évident. Mais reconnaissons que les entreprises, les PME, les agriculteurs ont pu bénéficier de la générosité de l'Europe nonobstant les difficultés qu'ils connaissent. Grâce à l'Europe, la mobilité estudiantine, qui est une des matières que nous traitons aussi, s'est développée ainsi que la capacité intellectuelle des jeunes Européens

Face aux défis mondiaux, face à une Russie systématiquement hésitante, face à une Chine et une Asie dogmatiques, face à une puissance américaine et face à un Moyen-Orient ébranlé, il reste les valeurs portées par l'Europe: la tolérance, l'enrichissement humain, la liberté personnelle qui nous permet d'exister ensemble dans nos différences. Voilà pourquoi je pense que nous pouvons continuer à faire du chemin ensemble, entre partis démocratiques.

La solidarité, c'est déjà difficile à deux, plus

encore à trois ou à quatre. Et à vingt-huit, c'est forcément ardu. Du coup, on a tendance à se rappeler qu'à côté des vingt-sept autres, on est d'abord soi.

L'Union européenne et le premier ministre ont réussi à dire aux Britanniques qu'il est possible de continuer ensemble, mais peut-être à des vitesses différentes. Ils leur ont permis de comprendre qu'il y avait une force au sein de cette Europe qui ne veut pas se différencier des autres, mais doit leur permettre de continuer à avancer. D'autres nous rejoindront alors.

Contrairement à tout ce que j'ai pu lire, ce n'est pas la fin de l'Europe, mais le réveil d'une nouvelle forme d'Europe, d'une forme d'Europe où les Européens sont en première place et où ceux, dont l'individualisme pourri s' imagine pouvoir gérer ce monde, ont compris qu'ils n'ont pas de place dans cette évolution si ce n'est en changeant.

Monsieur le ministre-président, je voudrais vous entendre dire que les démocrates de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les Wallons, les Bruxellois, et les autres citoyens de ce pays, peuvent s'écrier de concert: Oui, c'est plus d'Europe qu'il nous faut demain.

M. le président. – La parole est à M. Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH). – Le débat sur le *Brexit* est aussi, sinon d'abord un débat sur l'avenir de l'Europe et la vision que nous nous en faisons. Le contexte actuel nous écarte bien loin de la philosophie des pères fondateurs et bien loin aussi du consensus qui règne habituellement dans notre pays à son sujet. Nous sommes en effet loin d'une longue marche vers l'intégration fédéraliste où l'Europe gagne en souveraineté, créant l'effet de masse capable de faire face aux enjeux économiques, culturels ou sécuritaires globaux.

(Mme Christiane Vienne prend la présidence.)

Les tendances politiques européennes à l'œuvre aujourd'hui favorisent au contraire une logique toujours plus forte d'une Europe à plusieurs vitesses où la souveraineté redescend vers les états au détriment de la supranationalité et donc au détriment d'une certaine efficacité. Nous pensons au cdH que ce n'est pas en faisant moins de choses ensemble, en étant plus petit, plus reclus, plus renfermés sur soi que nous serons plus forts.

Or l'accord intervenu la semaine dernière confirme parfaitement ces tendances. Cet accord comporte certes des éléments que nous pouvons accepter, comme le fait que le Royaume-Uni ne soit plus demain appelé à mettre la main à la poche pour sauver un état de la zone euro alors qu'il n'en fait pas partie. Il y a des éléments plus délicats aussi dans cet accord, mais qui peuvent se comprendre dans une logique de compromis,

comme la possibilité pour un état qui n'est pas membre de la zone euro d'évoquer une décision prise par la zone, sans avoir le pouvoir de s'y opposer ou encore la suspension temporaire et sous conditions très strictes de certains dispositifs. Comparaison n'est pas raison, mais notre fédération a agi de la sorte lors du décret «Résidents/non-résidents», par exemple. Nous avons mis à cette occasion entre parenthèses quelques grands principes européens, mais dans l'intérêt de nos étudiants, de nos écoles et de nos universités. Cela avait du sens à ce moment-là.

L'accord entérine cependant des décisions plus dangereuses, comme la possibilité pour des parlements nationaux de bloquer un travail législatif européen en cours. Nous sommes ici au cœur du sujet et du plus grand risque que nous voyons dans cet accord, celui de la dislocation de l'Union européenne. Je crains que nous soyons en train de créer un précédent qui survivra au référendum britannique, quel qu'en soit le résultat, un précédent où l'on cède à un chantage, au prix de la suspension d'options stratégiques. Demain, d'autres pays pourraient en effet demander de quitter l'espace Schengen, de réévaluer leur implication, y compris financière, dans des politiques européennes ou de revoir à la baisse leur solidarité. C'est déjà le cas aujourd'hui dans le dossier des réfugiés. Allons-nous accepter ces demandes? Est-ce l'Europe que nous voulons? Non!

Indépendamment du résultat du référendum britannique, il est donc important que des voix s'élèvent, que des actes soient posés pour orienter l'Europe dans l'esprit qui nous semble souhaitable, à savoir vers plus d'intégration, un marché unique complet, vers une Europe plus sociale, vers un gouvernement de la zone euro, même si cela doit se faire à des vitesses différenciées. Notre pays et notre Fédération sont si petits que cette Europe-là est notre seul salut pour faire face aux affaires de notre monde.

Compte tenu des positions qui étaient les vôtres avant que cet accord n'intervienne, quelle analyse en faites-vous, Monsieur le Ministre-président? La position de la Belgique reflète-t-elle un consensus entre le fédéral et les entités fédérées? N'en déplaît au MR et à ses élans pro-européens, la majorité fédérale compte aujourd'hui nombre d'euroseptiques. Quel est l'effet de cette nouvelle donne dans le consensus intrabelge?

Par ailleurs, comme nous avons eu l'occasion de l'aborder lundi dernier en commission à l'occasion d'une interpellation de M. Doukeridis, le corset budgétaire et fiscal montre manifestement ses limites et son incapacité à relancer la croissance tout en limitant les capacités d'investissement public des États membres et des entités fédérées. Quelles initiatives pourriez-vous prendre dans ce contexte à l'égard du gouvernement fédéral pour essayer de constituer une coalition pro-européenne visant à assouplir ce corset et

à relancer l'investissement public? Cette vision est aujourd'hui largement partagée par l'OCDE, par certains États membres et peut-être fait-elle l'unanimité au sein de cette assemblée. Il importe que notre Fédération se montre proactive dans ce combat.

Mme la présidente. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Il faut d'abord dire que ce débat ne concerne pas seulement le Royaume-Uni. Il concerne toute l'Europe et tous les Européens. Il est donc tout à fait opportun que nos Régions et la Fédération qui les réunit en débattent.

Nous avons déjà interpellé le ministre-président wallon il y a plusieurs mois et je ne peux que saluer le fait que, l'un et l'autre, Monsieur le Ministre-Président, vous vous soyez emparés de ce débat, sous réserve des suites concrètes qui seront données à ces engagements.

(M. Philippe Courard, président, reprend la présidence.)

Le Royaume-Uni a toujours entretenu une relation difficile avec l'Union européenne. Faut-il rappeler la constitution de l'AELE en 1960, cette zone de libre-échange qui visait à concurrencer la CEE et son projet d'intégration politique? Faut-il rappeler le rabais négocié en 1984? Faut-il rappeler le nom des premiers ministres successifs qui, tous, sont associés à l'exercice du droit de veto, parfois douloureux, pour empêcher l'Europe d'avancer? Faut-il rappeler ce premier référendum organisé en 1975, deux ans après l'adhésion, sur l'appartenance du Royaume-Uni à l'Union européenne?

Le Royaume-Uni a donc toujours eu une relation compliquée avec l'Union européenne. Elle le restera de toute façon, quelle que soit l'issue du référendum.

Cela dit, nous savons que l'Union européenne est elle-même malade depuis plusieurs années. En effet, elle ne répond pas suffisamment aux défis de notre temps, que ce soit la pauvreté, l'emploi ou le climat. Elle l'est encore davantage avec, d'une part, ce que nous a révélé la crise de l'euro sur son état et, d'autre part, la crise des réfugiés et le rétablissement, ce mercredi, des frontières entre deux États fondateurs.

En réalité, cet arrangement entre l'Union européenne et le Royaume-Uni n'offre aucune perspective quant à l'état de l'Europe et à la nécessité de combattre le dumping social.

Au contraire, cet arrangement est préjudiciable sur le plan de son contenu: sanctuarisation du programme REFIT, qui vise à mieux légiférer, mais qui consiste en réalité à mieux déréguler, plus de dumping social, sans oublier les négociations relatives au TTIP, qui sont même citées dans l'accord. Citons aussi le droit de regard sur la

zone euro. Y a-t-il, Monsieur Crucke, un droit de regard sur la zone livre sterling? Citons encore les limites portées à la libre circulation des personnes, la diminution de la protection des travailleurs et l'abandon de la perspective d'une union toujours plus étroite entre les peuples européens.

Cet arrangement est également préjudiciable sur le plan du principe, en ce sens qu'il récompense en quelque sorte un État qui exerce un chantage. L'Union européenne n'a aucun avenir si elle est à la merci du chantage exercé par un de ses membres, en l'occurrence un de ses membres influents.

Enfin se pose une autre question en corollaire. Qu'ont obtenu celles et ceux qui ont une autre vision de l'Europe, qui entendent développer la vision d'une Europe plus intégrée, qui peut aller plus loin vers l'harmonisation et le partage de certaines valeurs? Monsieur Crucke, qu'y a-t-il dans cet accord? Vous avez tenu, ici, un plaidoyer avec le brio qui vous caractérise, mais quels éléments le gouvernement du Royaume-Uni a-t-il cédés à ceux qui défendent une autre Europe? Il n'y en a pas. À part certains bémols et la clause d'autodestruction, qu'y a-t-il? *Nothing*. Il n'y a rien pour les partisans d'une Union européenne plus intégrée.

Il est question de revoir certains éléments du droit européen dérivé et d'intégrer dans le traité la substance des décisions du Conseil. Monsieur le Ministre-Président, la Fédération Wallonie-Bruxelles est-elle engagée par les conclusions de ce sommet? Notre gouvernement sera-t-il associé à cette évolution du droit européen dérivé? Je pense aux réunions du Conseil européen au cours desquelles ces textes seront examinés. Notre Parlement devra-t-il se prononcer sur les traités dont il est question dans cet accord?

Avez-vous déjà fait effectuer une analyse juridique approfondie de l'accord? Quelle est votre analyse des marges de manœuvre dont bénéficie notre Fédération? Quelles initiatives comptez-vous prendre pour évoluer vers une autre vision que celle d'une Europe limitée à une zone de libre-échange, qui était déjà celle du Royaume-Uni en 1960, lors de la création de l'Association européenne de libre-échange qui devait faire concurrence à l'Union européenne?

Nous écouterons évidemment, Monsieur le Ministre-Président, votre position sur le dossier et, plus attentivement encore, vos réflexions sur les actions à entreprendre pour pouvoir développer, en Fédération et dans nos Régions, un autre projet pour l'Union européenne.

M. le président. – La parole est à M. Demotte, ministre-président.

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Comme vous l'avez rappelé ici, ces trois dernières semaines ont permis de réveiller le débat européen.

Certains ont insisté sur la place spécifique du Royaume-Uni dans l'édifice européen, dans son mode de fonctionnement, sur son apport, ses réticences parfois ou ses coups de gueule. Cela a donné le sentiment, comme l'a rappelé M. Stéphane Hazée, que le phare européen était braqué sur le Royaume-Uni, qui devenait le centre d'intérêt, alors qu'en réalité, il s'agit de l'avenir de l'Union dont nous parlons.

Mon gouvernement ne pouvait pas rester silencieux dans ce débat parce que le sujet concerne le quotidien de chacun. L'Union européenne n'est rien d'autre que notre quotidien. Nous sommes inquiets, car nous savons que dans notre pays, le principal parti du nord n'a jamais caché sa proximité avec David Cameron et avec des eurosceptiques pour donner corps au démantèlement du projet européen. Selon notre gouvernement, cet accord est mauvais pour l'avenir de l'Europe et des Européens, car, face à des crises profondes, les dirigeants européens ont mieux à faire que d'aider un premier ministre à répondre à des promesses électorales.

Avant de traiter le fond et les modalités concrètes de préparation de ce sommet européen au niveau belge, je voudrais vous dire quelques mots sur notre fonctionnement interne.

Dans notre système fédéral, nous avons la chance et l'opportunité de pouvoir entendre, ce qui donne encore plus de corps à la démocratie, l'ensemble des constituants, les entités fédérées qui ont voix au chapitre européen et international.

Il ne s'agit pas essentiellement d'une tradition, mais d'un mode de fonctionnement. Les Affaires étrangères en Belgique ont pour mission de coordonner les positions des entités fédérées et d'aboutir, avec l'énergie voulue, à une position unique qu'en principe, le porte-parole de cette conférence interministérielle de la politique étrangère porte au nom de chacune des entités, devant des enceintes internationales multiples.

Deux réunions de préparation du Conseil ont eu lieu: la première, le 3 février et la deuxième le 10.

Dès la première lecture des propositions de Donald Tusk, qui donnait la parole à ceux qui voulaient répondre clairement aux demandes de David Cameron, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a estimé qu'il ne s'agissait pas d'une base de discussion acceptable.

En effet, lors de ces réunions, au nom de la ministre-présidence, et dans les instances où nous pouvons exprimer notre voix en intraBelge, nous avons signifié notre position. Ainsi, le 2 février, j'ai exprimé une réserve générale de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur ce texte, dont nous ne pouvions être le garant et cautionner une telle démarche.

Le 17 février, le gouvernement a rédigé une note exposant sa position définitive sur ces textes.

Je vous en remets une copie, Monsieur le Président, afin que les groupes puissent en prendre connaissance.

Sans vouloir entrer dans les détails, je voudrais en reprendre ici l'essentiel.

D'abord, elle livre notre analyse par rapport aux attentes des citoyens européens qui ont été exprimées ici à cette tribune. Les hommes et les femmes attendent aujourd'hui des réponses en termes de mobilité, d'emploi, de sécurité, d'environnement.

Se pose aussi la question des mécanismes d'harmonisation fiscale et d'harmonisation sociale par le haut, de même que la question du prélèvement des cotisations.

C'est la manière dont on va achever l'Union bancaire qui est également pour nous une nécessité. C'est la coordination des politiques économiques. En quelque sorte, c'est rentrer dans la logique défendue à l'époque par Jean Rey. Il disait: «L'Europe n'a pas seulement aujourd'hui vocation à se préoccuper des tarifs douaniers. Elle n'a pas vocation à être celle des industriels, des agriculteurs, des technocrates. Elle n'est pas seulement l'Europe des parlements et des gouvernements. Elle doit être celle des gens, du peuple, des travailleurs, de la jeunesse.» Il terminait par une phrase qui ponctuait son raisonnement et qui est très révélatrice: «Tout ou presque reste à faire».

Quelques décennies après cette déclaration, nous sommes aujourd'hui devant un danger et une opportunité. Le danger, c'est d'abord celui d'accepter un compromis qui intégrerait des éléments par lesquels un État membre se donnerait la faculté d'entrer dans les affaires d'États tiers, notamment les États qui, aujourd'hui, sont membres de la zone euro. C'est aussi notre refus d'un compromis qui entraînerait à un moment donné une remise en cause de l'acquis communautaire, dans la théorie des dominos. On le voit d'ailleurs dans l'expression récente du premier ministre tchèque: «S'il y avait une attitude de retrait de la Grande-Bretagne dans le cadre de l'Union, je vous annonce que dans quelques années, le même débat vaudra pour mon pays».

C'est aussi le souhait que la Belgique s'inscrive dans une optique où l'Union européenne, si elle ne peut pas garantir un rythme d'évolution unique, permette aux États qui ont la volonté, comme le noyau dur de l'Union européenne et les six États de base, de progresser plus vite par des accords de coopération renforcée et de faciliter ces mécanismes à une époque où l'on donne de la latitude à ceux qui auraient plutôt tendance à la rétention ou à l'inhibition.

L'accord du 19 février est, aux yeux de mon gouvernement, aussi inacceptable que la position de Donald Tusk parce que cet accord ne va pas aider à faire avancer l'Europe, dans le sens où elle ne répond pas aux questions fondamentales

d'encadrement de la finance, de relance du débat démocratique, de remise en marche de la machine économique. Cet accord nous donne même un sentiment qui est celui d'entraver un peu plus les éléments qui permettraient aux membres à statut spécial d'être remis en cause par ceux qui n'ont pas voulu avancer au même rythme, qui remettraient en cause ceux qui, dans la zone euro, ont pris des engagements fermes pour intégrer dans une logique fédéraliste, dans les domaines où ils ont pu connaître leurs évolutions. Et cela va fondamentalement à l'opposé de tous ceux que nous avons connus comme grands fédéralistes européens dans le pays.

Je citais Jean Rey, j'aurais également pu parler de Paul-Henri Spaak. Nous avons dans notre ADN institutionnel ceux qui ont porté ces combats avec le plus de férocité, de hargne et d'engagement. Si l'enjeu consiste seulement à aider M. Cameron à rester avec le Royaume-Uni dans l'Union, à dire oui au referendum, on ne pourrait pas l'accepter au prix de la mise en œuvre d'une politique qui, finalement, serait un premier pas dans la remise en cause de nos acquis et donnerait le sentiment d'une régression pour l'ensemble de l'Union européenne.

Qu'auraient demandé les eurosceptiques si on avait enclenché cette machine de régression? Quelle capacité avons-nous de résister aux pays qui formuleront des demandes à contre-courant de notre conviction?

L'économie européenne est une source d'inquiétude, pas seulement pour les entrepreneurs ou les États qui ont non pas un corset, mais un garrot posé là où l'air est nécessaire. L'accord de Paris sur le climat s'étirole. Avec la vague d'immigration, les portes de l'Europe semblent grincer et se refermer dans des conditions inhumaines. L'Europe vit un moment difficile.

Il est légitime d'accroître les libertés et de se battre pour que la réglementation ne soit pas une entrave à la relance, mais nous devons aussi trouver des solutions pour sortir des carcans de l'austérité. Les chefs d'État européens doivent donner l'image d'un continent qui se prend en main, pas celle d'un continent en déconstruction.

En janvier 2016, Étienne Davignon a dit: «L'Union européenne est sur le point de s'écrouler et il n'y a presque aucun leader pour la défendre». Il n'est pourtant pas connu comme un homme qui manque de conviction européenne. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de l'accord du 19 février. Cela reviendrait à abandonner les bases fondamentales de notre tradition.

Quel que soit le résultat du référendum du 23 juin prochain, une annonce est faite: l'Union européenne est devant un profond bouleversement. Nous ne pouvons pas rester spectateurs. Des initiatives voient le jour, notamment dans le chef de M. Renzi. L'idée de permettre à certains États d'aller plus vite quand ils le souhaitent nous sé-

duit.

Mon gouvernement a transmis au premier ministre une proposition concrète pour inscrire dans les traités une intégration européenne plus rapide et plus poussée pour les États qui le souhaitent, sans que les autres aient des outils d'entrave. Cette proposition n'a pas encore été relayée.

En tant que composante de l'État belge, avec la particularité qui est la nôtre, nous avons la responsabilité de poursuivre cette réflexion. Nous devons proposer aux citoyens un débat sur une alternative à cette voie présentée comme sans issue. Cette réflexion peut être menée par le Parlement. Je remercie cette assemblée d'avoir eu le souffle d'entamer aujourd'hui un débat qui ne doit évidemment pas être une chambre de discussion close, mais un point de départ vers la citoyenneté.

M. le président. – La parole est à M. Martin.

M. Nicolas Martin (PS). – Je salue l'intervention du ministre-président et le fait que le gouvernement ait pris position sur cette question. La voix d'une institution comme la nôtre reste modeste dans le concert européen puisque nous représentons, avec nos 4,5 millions d'habitants, moins d'un pour cent de la population européenne. Le ministre-président a rappelé le fonctionnement de nos institutions au sein de l'État fédéral. Nous avons un rôle à jouer. Nous devons l'assumer et le revendiquer.

Je partage en bonne partie l'opinion de M. Crucke. Il faut toutefois distinguer les institutions des choix politiques qu'elles mènent. Nous pouvons contester les choix de la Commission européenne, et mon groupe pourrait contester nombre de ces décisions. Néanmoins, il faut opérer une distinction claire et nette avec les valeurs qu'incarnent ces institutions. Ces dernières ont été portées par une volonté de compromis et de consensus entre les différents États membres. Nous devons rester attentifs à ce que ces choix politiques ne finissent pas par se confondre avec les institutions.

Je voudrais saluer la démarche entreprise par le gouvernement italien avec l'ensemble des ministres des Affaires étrangères et des pays fondateurs. C'est clairement l'orientation qu'il convient de prendre pour approfondir l'intégration européenne, notamment dans les domaines restés en jachère comme la politique sociale et la politique d'harmonisation fiscale en vue de mettre fin au dumping social.

Le fait que la Fédération s'engage sur cette voie, je l'espère en concertation avec le gouvernement fédéral, me paraît très positif.

M. le président. – La parole est à M. Crucke.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je veux davantage retenir ce qui nous réunit – les valeurs européennes – que ce qui pourrait nous diviser.

On le sait, la critique est aisée, mais l'art est

difficile. Chacun peut, à un moment donné, émettre un reproche légitime.

Rappelons simplement que le cdH siège au sein du PPE. Si vous voulez être encore plus européen, il ne faut pas hésiter: à l'ELDR, vous retrouverez Guy Verhofstadt qui vous tiendra le même langage. Les portes sont ouvertes, il suffit de faire un pas.

Quant au referendum, je ne suis pas aussi pessimiste que M. Hazée. Monsieur le Ministre-président, vous savez ce qu'est une consultation populaire, ayant eu l'occasion de l'expérimenter en son temps dans votre bonne ville de Tournai. Cela ne sert qu'à juger de la popularité des hommes politiques. Et à ce petit jeu, le premier ministre anglais a sans doute déjà appris qu'il avait un successeur potentiel en la personne du maire de Londres.

Je parie deux choses: si les Anglais disent «oui» à l'Europe, tant mieux: la sagesse l'aura emporté et l'Europe pourra continuer, certes avec des vitesses parfois variables et un groupe qui ne pourra plus trop freiner par ses vetos. S'ils disent «non», je vous parie que dès le lendemain ils commenceront à renégocier pour revenir dans l'Europe. Ils auront perdu beaucoup de temps, d'argent et de crédibilité.

Je ne suis donc pas du tout sceptique. L'autodestruction n'est plus du côté de l'Europe, qui doit regarder vers l'avenir, vers ces jeunes générations qui sont nées en son sein et qui, demain, nous reprocheront peut-être de ne pas avoir réglé les problèmes européens.

Nous avons parlé de l'immigration. Comment voulez-vous résoudre ce problème sur une base nationale, avec 250 policiers le long de la frontière française? Il ne peut se régler qu'à l'échelon européen.

M. le président. – La parole est à M. Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH). – J'entends que nos interventions et celles du gouvernement vont toutes dans le même sens, et je m'en réjouis. Le match qui se dispute en Europe depuis quelques années oppose les europhiles et les eurosceptiques. L'élément neuf, avec le Brexit, est que nous devons choisir, collectivement à l'échelon européen, l'option que nous souhaitons privilégier pour les années à venir.

En outre, notre position unanime devra être portée par la Belgique en tant que telle. Ce n'est pas le Parti populaire européen qui me défend lorsqu'est évoqué l'avenir de l'Europe, c'est la Belgique! Je compte donc sur le MR pour qu'avec les eurosceptiques avec qui il siège au gouvernement fédéral, il affirme notre position à l'échelon européen, là où ce même gouvernement fédéral représente l'ensemble des Belges.

C'est la Belgique qui me représente à

l'Europe et j'espère que le gouvernement fédéral s'y fera l'écho de la belle unanimité que j'observe aujourd'hui.

M. le président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Nous sommes favorables au maintien du Royaume-Uni dans l'Union européenne, mais pas à n'importe quel prix. Cet accord ne comporte aucune perspective pour l'Europe plus solidaire que nous appelons. Cet accord ne contient aucune concession, à moins que le maintien du Royaume-Uni n'en soit une, ce qui poserait problème. Tout serait dit.

Ce référendum ne règlera rien. Je citerai l'ancien Chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni, Roy Jenkins, après le référendum de 1975: «Le référendum met l'incertitude derrière nous. Il engage le Royaume-Uni envers l'Europe et nous engage à jouer un rôle actif, constructif et enthousiaste au sein de celle-ci». Aujourd'hui, ses propos prêtent à rire, car l'histoire a montré qu'il n'en a rien été.

Le ministre-président a annoncé une initiative avant le référendum, en vue de relancer la construction européenne. C'est une bonne chose. Il ne s'agirait pas de se contenter de donner un nouveau nom aux coopérations renforcées. Le mécanisme que vous avez évoqué existe déjà. Il s'agit à présent de lui donner du contenu dans les domaines de l'harmonisation fiscale et de la lutte contre le dumping social.

Vous n'avez apporté aucune réponse quant à l'analyse des marges de manœuvre par rapport à l'arrangement. Qu'en est-il? On ne peut prétendre qu'un accord est préjudiciable sans tout mettre en œuvre, compte tenu des moyens juridiques dont nous disposons, pour s'y opposer. J'y reviendrai ultérieurement. La Fédération, les Régions et l'État fédéral doivent analyser cet accord dans les détails et voir le rôle que nos institutions pourront jouer, compte tenu de leurs compétences respectives.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare la discussion close.

7 Décès d'un ancien membre du parlement

M. le président. – Nous avons appris avec tristesse le décès de M. Jean-Pierre Detremmerie, ancien parlementaire wallon, ce 21 février 2016. Il fut membre du Conseil de la Communauté française du 24 février 1981 au 20 mai 1995, membre du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 6 juillet 2004 au 31 mars 2005 et membre du Bureau du Conseil de la Communauté française du 14 janvier 1986 au 20 février 1990. M. Detremmerie fut également membre de notre commission de la Santé, des Matières sociales, des Sports et de l'Aide à la jeunesse du 6 juillet 2004

au 31 mars 2005. Il fut également député fédéral de mai 1995 à 2004.

Régent en langues germaniques, professeur de langues modernes au Collège Saint-Augustin à Enghien, M. Detremmerie a été élu pour la première fois conseiller communal PSC de Mouscron en 1970. Le 1^{er} janvier 1980, il devient bourgmestre de Mouscron, ville à laquelle il était si attaché. Pendant vingt-cinq ans, il va diriger la ville hennuyère et finir par l'incarner aux yeux des visiteurs et investisseurs extérieurs. Soutenant activement le club de football local, le Royal Excelsior de Mouscron, il le mènera aux plus hautes marches de la Division 1.

M. Detremmerie attirera d'importants investissements industriels; il saura aussi attirer vers l'ouest de la Wallonie les aides de l'Objectif I grâce à la situation géographique privilégiée de Mouscron.

Nous gardons de M. Detremmerie le souvenir d'un parlementaire partisan de l'unionisme belge, il manifestera longtemps son hostilité à la solution trouvée en 1988 à la question fouronnaise. Par souci de pacification communautaire et le vote de la loi spéciale du 9 août 1988, l'enclave de Comines-Warneton se vit imposer, par symétrie avec les Fourons, un statut linguistique spécial que M. Detremmerie ne cessera de contester durant ses mandats parlementaires.

C'était un homme de conviction, sincère et particulièrement attaché à ses racines wallonnes et picardes.

Nous présentons nos condoléances les plus sincères à toute sa famille.

La parole est à M. le ministre-président Demotte.

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Le gouvernement voulait se joindre à ces quelques mots prononcés à l'occasion du décès d'un homme qui fut indéniablement un homme de conviction et d'engagement passionné.

Nous le connaissons sous l'angle municipaliste comme un de ceux qui, bec et ongles, se sont donnés tout entier à sa commune. Nous le connaissons également comme un homme qui a œuvré à la promotion du football dans son entité afin de hisser un club en première division. Et nous le connaissons également pour son engagement extrêmement concret sur le terrain de l'investissement.

Il fut aussi pendant de nombreuses années le défenseur d'une identité très spécifique, celle d'une région qui fut longtemps appelée la Flandre wallonne. Connaissant un certain nombre de difficultés dues au statut complexe de sa commune située sur la frontière linguistique, il a toujours été fidèle à lui-même et aux gens qu'il défendait.

Pour toutes ces raisons, le gouvernement tenait à se joindre à cet hommage, en soulignant les

circonstances dramatiques de son décès.

M. le président. – Je vous invite à observer une minute de silence.

(Le Parlement observe une minute de silence)

8 Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 3 décembre 2015 entre la Communauté française et la Région wallonne, habilitant les Comités d'acquisition wallons à réaliser des opérations patrimoniales pour le compte de la Communauté française et des entités qui en dépendent (doc. 231 (2015-2016))

8.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote sur l'ensemble du projet de décret, dont nous avons adopté l'article unique.

– Il est procédé au vote nominatif.

88 membres ont pris part au vote.

88 membres ont répondu oui.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui:

MM. Antoine André, Arens Josy, Bellot François, Mmes Bertieaux Françoise, Bonni Véronique, M. Bouchez Georges-Louis, Mme Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Collignon Christophe, Courard Philippe, Crucke Jean-Luc, Daele Matthieu, Mmes De Bue Valérie, Defrang-Firket Virginie, MM. Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Desquesnes François, Destexhe Alain, Destrebecq Olivier, Devillers François, Diallo Bea, Dister Christophe, Mme Dock Magali, MM. Dodrimont Philippe, Doukeridis Christos, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes Durenne Véronique, Désir Caroline, El Yousfi Nadia, Emmerly Isabelle, MM. Evrard Yves, Fassi-Fihri Hamza, Fourny Dimitri, Mme Gahouchi Latifa, MM. Gardier Charles, Gillot Frédéric, Mmes Gonzalez Moyano Virginie, Gérardon Déborah, MM. Hazée Stéphane, Henquet Laurent, Henry Philippe, Ikazban Jamal, Imane Hicham, Jeholet Pierre-Yves, Knaepen Philippe, Mmes Lambelin Anne, Leal-Lopez Clotilde, M. Lecerf Patrick, Mme Lecomte Carine, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Luperto Jean-Charles, Mme Maison Joëlle, MM. Mampaka Mankamba Bertin, Maroy Olivier, Martin Nicolas,

Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mme Moureaux Catherine, M. Mouyard Gilles, Mme Nicaise Marie-Françoise, M. Onkelinx Alain, Mmes Persoons Caroline, Potigny Patricia, Poulin Christine, MM. Prévot Patrick, Puget André-Pierre, Mmes Pécriaux Sophie, Ryckmans Hélène, Salvi Véronique, M. Sampaoli Vincent, Mmes Schyns Marie-Martine, Simonet Marie-Dominique, Targnion Muriel, Trachte Barbara, Trotta Graziana, M. Tzanetatos Nicolas, Mmes Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, MM. Wahl Jean-Paul, Warnier Ruddy, Mmes Waroux Véronique, Zrihen Olga.

M. le président. – Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– La séance est levée à 16 h 17.

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

9 Annexe I: Questions écrites (Article 80 du règlement)

Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

– à M. le ministre-président Demotte, par Mmes Waroux et Potigny, par MM. Destrebecq, Gardier et Tzanetatos;

– à Mme la ministre Milquet, par Mmes Trotta, Durenne, Brogniez, Defrang-Firket, Lecomte, De Bue, Bertieaux, Gérardon, Zrihen, Lambelin, Vandorpe, Gonzalez Moyano, Morreale, Bonni, Emmerly, Désir et Targnion, par MM. Henquet, Bouchez, Devillers, Destexhe, Destrebecq, Du Bus, Bellot, Mouyard, Prévot, Lefèbvre, Dufrane, Dermagne, Henry, Tzanetatos, Legasse, Crucke et Knaepen;

– à M. le ministre Marcourt, par Mmes Defrang-Firket, Potigny, Gonzalez Moyano, Dock et Nicaise, par MM. Destexhe, Destrebecq, Henry, Daele, Onkelinx, Dister et Knaepen;

– à M. le ministre Madrane, par Mmes De Bue, Nicaise et Gonzalez Moyano, par MM. Knaepen, Destrebecq, Daele, Destexhe, Legasse et Lefèbvre;

– à M. le ministre Collin, par Mme De Bue, par MM. Dister, Daele, Legasse, Gardier, Crucke, Destrebecq, Jeholet et Knaepen;

– à M. le ministre Flahaut, par MM. Destrebecq et Knaepen;

– à Mme la ministre Simonis, par Mme Defrang-Firket, par MM. Bouchez, Prévot et Destrebecq.

10 Annexe II: Cour constitutionnelle

Le Greffier de la Cour Constitutionnelle a notifié au Parlement:

– les recours en annulation du décret flamand du 3 juillet 2015 modifiant divers décrets portant le subventionnement des administrations locales et modifiant le décret du 5 juillet 2002 réglant la dotation et la répartition du Vlaams Gemeentefonds, introduit par l'ASBL «Association de Promotion des Droits humains et des Minorités» et Charles Dhanis;

– les recours en annulation totale ou partielle des dispositions de la section 4 «Intercommunales» articles 86 à 93 du chapitre 4 du titre 4 de la loi-programme du 10 août 2015, introduits par la SCRL «intercommunale d'incendie de Liège et environs» et autres;

– le recours en annulation et la demande de suspension des articles 7 et 8 de la loi du 18 décembre 2015 «en matière d'assimilation d'une période de non-activité de certains membres de la police intégrée pour la condition de carrière pour partir en pension anticipée, en matière de cumul avec une pension du secteur public, en matière de revenu garanti aux personnes âgées et en matière de pensions du personnel navigant de l'aviation civile», introduits par Jean-Pierre Colard et autres;

– le recours en annulation de l'article 6, § 1^{er}, 7^o, d) de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents de travail, introduit par Alain Van Laere et Dariusz Golebiowski;

– les questions préjudicielles posées par la Cour du travail de Bruxelles sur le point de savoir si l'article 56^{ter} de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, tel qu'il a été remplacé par l'article 50 de la loi du 19 décembre 2008 portant des dispositions diverses en matière de santé viole les articles 10, 11 et 16 de la Constitution combinés avec l'article 1^{er} du 1^{er} protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et combinés avec les principes généraux de droit et plus particulièrement le principe de sécurité juridique et de non-rétroactivité des lois;

– la question préjudicielle posée par le Tribunal de première instance de Liège, division Liège sur le point de savoir si l'article 335, § 1^{er} du Code civil, tel qu'il a été remplacé par l'article 2 de la loi du 8 mai 2014 modifiant le Code civil en vue d'instaurer l'égalité de l'homme et de la femme dans le mode de transmission du nom à l'enfant et à l'adopté, viole les articles 10, 11, et 22^{bis} de la Constitution lus en combinaison avec les articles 8 et 14 de la CEDH;

– les questions préjudicielles posées par le Tribunal de première instance francophone de Bruxelles sur le point de savoir si l'article 8 de la loi générale du 21 juillet 1844 sur les pensions civiles et ecclésiastiques viole les articles 10 et 11 de la Constitution;

– la question préjudicielles posée par le Tri-

bunal de première instance de Namur, division Namur, sur le point de savoir si les articles 827, 1017, et 1022 du Code judiciaire violent les articles 10 et 11 de la Constitution;

– les questions préjudicielles posées par le Tribunal correctionnel du Luxembourg, division Marche-en-Famenne sur le point de savoir si l'article 1382 du Code civil viole les articles 10, 11 et 24 de la Constitution;

– l'arrêt du 27 janvier 2016 par lequel la Cour rejette les recours en annulation totale ou partielle des articles 3 à 8, 16 à 18, 20, 21 et 23 à 28 de la loi du 10 avril 2014 portant des dispositions diverses concernant la procédure devant le Conseil du Contentieux des étrangers et devant le Conseil d'État;

– l'arrêt du 27 janvier par lequel la Cour annule dans l'article 2, § 2, de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 3 avril 2014 modifiant l'ordonnance du 1^{er} mars 2007 relative à la protection de l'environnement contre les éventuels effets nocifs et nuisances provoquées par les radiations non ionisantes et modifiant l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement, les mots «à l'exclusion notamment des balcons et des terrasses de bâtiments»;

– l'arrêt du 3 février 2016 par lequel la Cour annule l'article 51 de la loi du 10 juillet 2012 portant des dispositions diverses en matière de communications électroniques;

– l'arrêt du 3 février 2016 par lequel la Cour annule les articles 12 et 13 de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 3 avril 2014 «relative à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes communales» tels qu'ils étaient en vigueur avant leur modification par les articles 9 et 10 de l'ordonnance du 12 février 2015 «modifiant l'ordonnance du 3 avril 2014 relative à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes communales»;

– l'arrêt du 3 février 2016 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 42, § 2, 2^o, du décret flamand du 22 décembre 1995 contenant diverses mesures d'accompagnement du budget 1996, tel qu'il a été modifié par le décret du 8 juillet 1997 contenant diverses mesures d'accompagnement de l'ajustement du budget 1997, viole les articles 10 et 11 de la Constitution;

– l'arrêt du 3 février 2016 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 318, § 1^{er} du Code civil viole l'article 22 de la Constitution, combiné avec l'article 8 de la CEDH et que l'article 318, § 2, du Code civil viole l'article 22 de la Constitution, combiné avec l'article 8 de la CEDH;

– l'arrêt du 3 février 2016 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 82, § 3, de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail, dans la version applicable avant son abrogation par l'article 50 de la loi du 26 décembre 2013 concer-

nant l'introduction d'un statut unique entre ouvriers et employés en ce qui concerne les délais de préavis et le jour de carence ainsi que de mesures

d'accompagnement, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution.